### DÉMOGRAPHIE ET POLITIQUE CHEZ ARISTOTE : DE LA POLUANTHROPIA À LA CRITIQUE DE LA DÉMOCRATIE EXTRÊME \*

#### Yiannis PANIDIS

A U SEIN du programme politique portant sur la constitution la *meilleure*, tel que celui-ci est élaboré dans le  $7^{\rm ème}$  livre des *Politiques*, Aristote traite d'une série de questions revêtant une importance considérable en matière de bon fonctionnement d'une cité et auxquelles le nomothète doit répondre par son œuvre. Parmi ces questions, on retrouve celle relative à la taille de la population¹. Comme nous avons tenté de le mettre en évidence dans un article précédent², l'intérêt du Stagirite en la matière résulte de sa conviction intime quant au caractère pathogène qu'il attribue à la famille nombreuse et la surpopulation ( $\pi$ ολυανθρωπία), deux phénomènes démographiques qui dans sa pensée politique font partie de ces facteurs susceptibles d'avoir des incidences néfastes au niveau du fonctionnement politique d'une cité. Plus précisément, la famille nombreuse serait responsable de la hausse de la pauvreté, laquelle à son tour serait cause de sédition (*Pol.*, II 6, 1265b6-12) et d'abrogation

<sup>\*</sup> Nous tenons à remercier les lecteurs anonymes d'*Ariadne* pour leurs commentaires particulièrement constructifs. Pour les extraits des *Politiques* et de la *Constitution d'Athènes* cités dans cet article, je ferai usage des abréviations *Pol.* et *Con. Ath.*, en suivant les éditions de W.D. Ross (Oxford: Clarendon Press, 1957) et H. Oppermann (Leipzig: Teubner, 1928) respectivement.

Pol., VII 4, 1326a5-6. Rappelons que pour Aristote, tout ce qui a trait au territoire et aux habitants d'une cité (i.e. localisation géographique, qualité et étendue du territoire, taille de la population, qualité physique des citoyens et de leurs enfants) constitue les conditions matérielles nécessaires à l'édification de la constitution la meilleure, ce que le philosophe désigne sous le vocable oikείαν ὕλην du nomothète (Pol., VII 4, 1325b40-1326a5). Cf. Mulgan 1977, 90; Nichols 1992, 137; Leunissen 2013, 101; Galton 1998, 265; Glotz 1970, 35; Μπαγίονας 2003, 189-190; Καλογέρακος 2004a, 164. Plus spécifiquement sur la position aristotélicienne en matière de taille que doit avoir la cité, voir Newman 1902a, 343-50; Aubonnet 1986, 150-156; Defourny 1932, 143-158; Barker 1959, 406-409; Ross 1964, 265-266; Mulgan 1977, 21-22 et 90-91; Simpson 1998, 210-213; Lloyd 1993, 139-141; Golding et Golding 1975, 354-355; Moreau 1949, 604-606; Nichols 1992, 137-139; Vilatte 1995, 156-160; Μπαλογλογ 1995, 281-285.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Panidis 2015, 195-221.

de la loi (*Pol.*, II 7, 1266b11-13) tandis que la surpopulation rendrait difficile, sinon impossible (i) le maintien d'un ordre politique harmonieux au sein de la cité (*Pol.*, VII 4, 1326a29-32), (ii) la préservation des institutions politiques (*Pol.*, VII 4, 1326b5-7), (iii) la possibilité que les citoyens se connaissent entre eux (*Pol.*, VII 4, 1326b14-20) et (iv) le maintien de la bonne législation (*Pol.*, VII 4, 1326a25-26)<sup>3</sup>. Ainsi, le nomothète visant à élaborer la constitution la *meilleure* doit avoir pour point de mire démographique l'oliganthropie afin de tenir à distance le risque d'émergence de ces effets socio-politiques imputés à la surpopulation. En d'autres termes, il doit œuvrer pour que la taille de la population ne soit ni trop petite ni trop grande, ce que nous avons dénommé par ailleurs la *mesotès démographique*<sup>4</sup>.

Reprenons à nouveaux frais cette question en nous demandant si et dans quelle mesure la réalité elle-même, tout du moins telle qu'Aristote l'observe et l'analyse, est solidaire de sa polémique à l'égard de la surpopulation. Autrement dit, existe-t'il pour lui un exemple historique qui fait fonction de contre-exemple empirique, lequel viendrait soutenir et renforcer sa démonstration? Ce questionnement, qui pose en creux celui du réalisme politique aristotélicien, s'enracine dans un extrait des Politiques, où le philosophe établit un rapport entre deux sphères hétérogènes que sont démographie et politique. En effet, il relie explicitement la surpopulation, soit un phénomène strictement démographique, à la mauvaise législation, soit un phénomène strictement politique : ἀλλὰ μὴν καὶ τοῦτό γε ἐκ τῶν ἔργων φανερόν, ὅτι χαλεπόν, ἴσως δ' ἀδύνατον, εὐνομεῖσθαι τὴν λίαν πολυάνθρωπον<sup>5</sup>. L'expression ἐκ τῶν ἔργων φανερόν qu'utilise le Stagirite dans ledit extrait est des plus explicites quant au fait que la méthode qu'il applique est celle de l'observation des « faits »6, laquelle consiste à puiser des éléments de son argumentation

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cf. également *Pol.*, VII 6, 1327a13-14. Parmi les écueils relatifs à la surpopulation, celui qui consiste à donner la possibilité à des étrangers ou des métèques d'usurper les droits de citoyen (*Pol.*, VII 4, 1326b20-22).

Pour parvenir à cette mesotès démographique et en garantir la stabilité, le nomothète doit, à partir des conditions démographiques à l'œuvre dans la cité (degré de mortalité infantile et de stérilité), déterminer le nombre d'enfants pour les familles (Pol., II 7, 1266b8-10) et prescrire en cas de dépassement de la limite fixée un contrôle quantitatif, lequel sera assuré par le recours à l'avortement (Pol., VII 16, 1335b22-25).

Pol., VII 4, 1326a25-27. [Mais, par ailleurs, il est manifeste d'après les faits qu'il est difficile et peut-être impossible que soit régie par de bonnes lois la <cité> trop populeuse (Trad. Pellegrin).]

<sup>6</sup> Nous soumettons quelques unes des traductions de l'expression ἐκ τῶν ἔργων φα-νερόν: Aubonnet 1986, 70 : « les faits montrent ». Tricot 1970, 484 : « ce qui

dans la *réalité* elle-même, à partir de l'*expérience*<sup>7</sup> en tant que telle. Il est tout aussi évident qu'à travers l'expression en question, le philosophe ne se réfère pas à une cité du passé ou une cité hypothétique (ou idéale) mais esquisse les contours d'une cité en particulier, visant un type de constitution en particulier. Quelle peut bien être cette cité ou cette constitution qui vient incarner et confirmer les incidences politiques délétères du phénomène de surpopulation qu'il dénonce ? C'est à cette question que le présent article va s'employer à répondre.

### 1. Athènes, l'anti-paradigme démographique de la constitution la meilleure

Un premier élément de réponse peut être dégagé si l'on met en tension la taille idéale de la population de la constitution la *meilleure* prônée par Aristote et les données démographiques des cités hélleniques de son époque. Contrairement à d'autres philosophes, à commencer par Platon (*Lois*, V 737e), lequel quantifie très rigoureusement la taille de la population que devrait avoir la cité (i.e. 5.040 citoyens), Aristote dans les *Politiques* ne procède pas à un chiffrage analogue<sup>8</sup>. Pour autant, si l'on tient compte de la critique qu'il exerce aux *Lois* platoniciennes (*Pol.*, II 6, 1265a13-17), nous pouvons aisément en déduire que la limite maximale du nombre d'hommes citoyens adultes de la constitution la *meilleure* doit être inférieure selon lui à celle des 5040 citoyens des *Lois* de Platon<sup>9</sup>. Ce chiffre ne laisse aucun doute quant au fait que le Stagirite est favorable à ce qui, après Weber, a été désigné de *face-to-face society*, autrement dit une communauté politique où les citoyens se connaissent

résulte clairement aussi de l'examen des faits ». Kraut 1997, 8 : « is clear from the facts ». Reeve 1998, 198 et Lord 1984, 204 : « it is evident from the facts ». Simpson 1997, 123 : « the facts themselves at least make this manifest ». Il est à noter qu'Aristote use d'une formulation similaire à la ligne VI 4, 1326b12 (ἐκ τῶν ἔργων ἰδεῖν ῥάδιον).

- Dans la même perspective s'inscrivent les traductions des RACKHAM (1932, 555), BARKER (1948, 291), JOWETT (1931, 266) et SINCLAIR (1969, 265). Cf. aussi SWANSON 1997, 161; GLOTZ 1970, 35. Au sujet de l'empirisme politique chez Aristote, voir Châtelet 2001, 120-158.
- 8 Cf. Mulgan 1977, 90; Vilatte 1995, 158; Moreau 1949, 606; Ober 1989, 33; Keyt 2006, 403; Kreager 2000, 608; Μπαλογλού 1995, 282. Il est vrai qu'Aristote ne s'avance pas sur le terrain du quantifiable, s'en tenant à un critère strictement qualitatif, parlant de taille εὐσύνοπτον, c'est-à-dire d'une taille qui peut être saisie d'un seul coup d'œil (Pol., VII 4, 1326b22-25).
- <sup>9</sup> Cf. Hansen 2005, 197; Yack 1993, 72; Chuska 2000, 74. De son côté, Nagle (2006, 75) situe ce nombre entre 2.000 et 3.000 citoyens. L'estimation des Pomeroy *et al.* (2004, 250) est bien plus large, situant ce nombre à 10.000.

entre eux (γνωρίζειν ἀλλήλους) et connaissent leurs qualités respectives (ποῖοί τινές εἰσι), ce qu'il pose comme une condition nécessaire (ἀναγκαῖον) afin que les citoyens soient en mesure de juger en matière de droit (πρὸς δὲ τὸ κρίνειν περὶ τῶν δικαίων) et distribuer les fonctions publiques en fonction du mérite de chacun (πρὸς τὸ τὰς ἀρχὰς διανέμειν κατ' ἀξίαν, *Pol.*, VII 4, 1326b14-20)¹⁰. Il s'agit là, pour le formuler encore autrement, d'une condition nécessaire au maintien du bon fonctionnement politique au sein d'une cité.

Venons-en à présent aux données démographiques dont nous disposons concernant les cités grecques antiques. Historiquement, nous savons que des 750 cités qui grosso modo composent la Grèce à l'âge classique, la majorité d'entre elles s'étendaient sur une zone géographique inférieure à 100km², pour une population qui ne dépassait pas les 1000 adultes hommes<sup>11</sup>. Aussi, les historiens de la Grèce antique s'accordent dans leur grande majorité pour dire qu'Athènes, de toutes les cités hélleniques de la période classique, affiche la population la plus importante tandis qu'en termes d'étendue géographique (2500km²), elle se situe en deuxième position, après Sparte (8400km²)12. Le point de divergence le plus saillant au sein de la communauté des historiens en matière de démographie athénienne à l'âge classique porte pour l'essentiel sur le nombre précis d'hommes citoyens adultes au cours du IVème siècle. Deux courants de pensée se sont emparé du débat qui s'y livre ces dernières décennies, l'un minimisant ce chiffre, le situant à 20.000-21.000 et l'autre le surévaluant, en le fixant à 30.000-31.000. Parmi les chercheurs partisants de la première thèse, citons Jones, Ruschenbusch, Strauss, Osborne ou encore Garnsey<sup>13</sup>. Ainsi, Strauss estime qu'en 434, soit avant le début de la Guerre du Péloponèse, le nombre d'adultes hommes citoyens était de l'ordre de 40.000, en 404, soit à la fin de la guerre, entre 14.000 et 16.250 tandis qu'en 322, environ 21.00014. De son côté, Osborne consi-

Sur ce point, voir Aubonnet 1986, 153-154; Barker 1948, 407-409; Ross 1964, 256; Roux 2011, 148-149; Jordović 2011, 52.

Cf. Hansen 2003, 81. Pour ce qui est de la taille de la population des cités grecques antiques, voir Hansen 2006a, 67-84 et 107-109; Corvisier et Suder 2002, 40-55 avec le tableau aux pages 43-44; Salmon 1959, 457-468 avec le tableau à la page 457.

Cf. Hansen 1988a, 12; Hansen 2006a, 106; Hansen 2013b, 260; Finley 1998, 19;
 Ober 2008, 46 et 80-81; Osborne 2004, 47-48; Cohen 2000, 12-13; Phillips 2012,
 99; Todd 1998, 162-163.

JONES 1958, 75-96 notamment 76 et 165; JONES 1952, 28, n. 66; RUSCHENBUSCH 1981, 103-105; RUSCHENBUSCH 1984, 253-269; RUSCHENBUSCH 1999, 91-95; SEALEY 1993, 20. Nous serions susceptibles d'inclure dans cette communauté de pensée SALLARES (1991, 53 et 73), lequel estime ce chiffre entre 20.000 et 30.000.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Strauss 1986, 81; Strauss 1991, 227.

dère que durant le IV<sup>ème</sup> siècle, le nombre de citoyens athéniens s'élevait à 20.000-21.000 tandis que la population à Athènes dans son ensemble était d'environ 150.000<sup>15</sup>, une estimation qui converge avec les calculs d'un Garnsey, lequel postule qu'avant la Guerre du Péloponèse la population globale d'Athènes ne dépassait pas les 250.000 et qu'en 323/2, elle gravitait autour des 120.000-150.000<sup>16</sup>.

Le deuxième courant est principalement représenté par les chercheurs Gomme, Hansen, Rhodes, Whitby, Kron, Ober et Raaflaub<sup>17</sup>. D'après les estimations de l'historien danois Hansen, dont les travaux ont contribué de manière déterminante à reconsidérer à la hausse les chiffres relatifs à la taille de la population au cours de l'âge classique à Athènes, le nombre d'hommes citoyens adultes durant le Vème siècle et plus précisément en 431, juste avant que n'éclate la Guerre du Péloponèse, se situait aux alentours de 60.000 alors que la population dans son ensemble à Athènes comptait quelques 300.000 âmes<sup>18</sup>. Les 28 années de guerre qui s'en sont suivies, associées à l'épidémie qui ravagea la ville en 430 auront eu pour effet une baisse notable de la population athénienne. Ainsi, toujours selon Hansen, à l'issue de la Guerre et durant tout le IVème siècle, le nombre d'hommes citoyens adultes tombera à 30.000 tandis que la population générale se stabilisera aux alentours de 200.000-250.000<sup>19</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> OSBORNE 1985, 42-46; OSBORNE 1987, 46.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Garnsey 1988, 90, 116 et 137.

GOMME 1933; RHODES 2014, 131; WHITBY 1998, 112 et 114; KRON 2011, 130 et 132; OBER 1989, 127-128; RAAFLAUB 2007a, 5; RAAFLAUB 2010, 393; PRITCHARD 2010, 3 et 22; ROBINSON 2011, 229; LAPE 2010, 277; CARTLEDGE 2001, 17; MOREAU 1949, 598; PHILLIPS 2012, 99.

Hansen 1988a, 14-28; Hansen 1999, 328. Moreno (2007, 31) fixe la taille de la population d'Athènes à cette période précise à 337.000. Encore plus élevés s'avèrent les calculs de Brulé (1995, 11-16), lequel estime que la population globale d'Athènes au Vème siècle se situe autour des 470.000 (soit 200.000 hommes et femmes de statut citoyen et leurs enfants, 35.000 métèques et 235.000 esclaves). La thèse selon laquelle avant la Guerre du Péloponèse le nombre des citoyens athéniens s'élevait à 60.000 est également validée par Rhodes (1988, 271-277; 2014, 131), Raaflaub (2007a, 5; 2010, 393) et Phillips (2012, 99). Pour Sallares (1991, 95) et Robinson (2011, 229), ils seraient entre 50.000 et 60.000 citoyens. Les estimations de Gomme (1933, 26) s'orientent à la baisse, aux alentours de 43.000. Il en est de même de Finley (1984, 70), qui avance le chiffre de 40.000-46.000 tandis que celle de Morris (1989, 100) est encore moindre, 35.000-40.000. Enfin, Patterson (1981, 40-81) soutient que vers l'an 450, ils étaient au nombre de 40.000-45.000.

HANSEN 1985, 65-69; HANSEN 1988a, 12; HANSEN 1994, 310; HANSEN 1999, 328; HANSEN 2003, 79 et 122; HANSEN 2006b, 20 et 56, n. 137. Pour de plus amples développements concernant la population athénienne à l'âge classique, voir HANSEN

Indépendamment de laquelle de ces deux lectures susmentionnées cerne plus précisément la vérité historique en matière de démographie athénienne à l'âge classique, le fait est que de toutes les cités hélléniques, Athènes est la ville qui dénombre la population la plus élevée et qui se voit par ailleurs attribuer le qualificatif de cité surpeuplée<sup>20</sup>. Ainsi, à un premier niveau, si l'on met en tension le nombre de citoyens que doit compter tout au plus la constitution aristotélicienne la meilleure (i.e. moins de 5040 citoyens) et le nombre de citoyens dont disposait effectivement Athènes au IVème siècle (i.e. 20.000 ou 30.000), nous pouvons en conclure, en suivant pour ce faire Feen et Kraut<sup>21</sup>, qu'une des cités – si ce n'est la cité - que vise le Stagirite avec sa critique du phénomène de surpopulation n'est autre qu'Athènes de son temps. En effet, à travers cette simple comparaison chiffrée, il est aisé d'en déduire qu'aux yeux d'Aristote Athènes était une cité monstrueuse vu que quelque que soit la grille de lecture adoptée, elle comptait un nombre de citoyens pour le moins 4 à 6 fois plus important que la limite maximale des 5000 citoyens qu'il s'était approximativement fixé pour sa constitution la meilleure. Si l'on songe de surcroît que cette limite maximale constitue, comme nous

1982, 172-189; Hansen 1985; Hansen 1988a; Hansen 1988b, 189-193; Hansen 1989, 40-44; Hansen 1994, 299-310; Hansen, 2006b, 19-60. Voir aussi, Rhodes 1980, 191-201; Rhodes 1984, 200-202; Wees 2011, 95-114; Akrigg 2011, 37-59; Oulhen 2004, 257-270.

Comme le souligne Hansen 2003, 81 : « Athènes était la plus peuplée de toute la Grèce (...) » (c'est nous qui soulignons). Notons toutefois que Hansen (2003, 79-80) estime qu'Athènes ne souffrait pas de surpopulation au IVème siècle mais au contraire d'oliganthropie. L'auteur parvient à cette conclusion en comparant la population des adultes hommes citoyens du Vème siècle à celle du IVème siècle, où le nombre fut réduit de moitié, à savoir de 60.000 à 30.000. Son interprétation est effectivement valable si l'on compare la population des citoyens athéniens à un siècle d'intervalle (Vème et IVème siècle). Par contre, si on la compare, comme nous le proposons, à la population des citoyens des autres cités grecques de l'âge classique, il n'est alors d'aucune façon possible de soutenir qu'Athènes pâtit d'oliganthropie, ce que l'on peut a contrario affirmer si l'on met par exemple en tension Athènes et Sparte, cette dernière étant présentée dans la République Lacédémoniens (1.1.1-2) de Xénophon comme un exemple de ὀλιγανθρωποτάτης πόλεως (cité oliganthropique) et qui en 480 avant notre ère comptait quelques 8.000 hoplites, 1.500-2.000 hoplites environ en 371 avant la bataille de Leuctres, 1.000 environ 40 ans plus tard tandis qu'au IIIème siècle environ 700. Sur cette question de l'oliganthropie et plus globalement de la population à Sparte, voir Figueira 1986, 165-213; Cartledge 2002, 135, 145-146, 178-179, 190-191 et 263-272; Cartledge 1981, 88-89 et 95; Brulé 2004, 235-236; Pomeroy 2002, 66-67; REDFIELD 1977-1978, 159-160; CORVISIER et SUDER 2002, 51-54; SALLARES 1991, 170-173; Berard 1947, 309-310; Moreau 1949, 602-603; Salmon 1959, 464-466.

FEEN 1996, 457; KRAUT 1997, 79-80. Cf. aussi Cohen 2000, 107; Powell 1988, 277; Aubonnet 1986, 149, n. 8.

avons pu le mettre en évidence par ailleurs, la traduction chiffrée de l'oliganthropie aristotélicienne, soit cette situation démographique que le philosophe authentifie comme l'équivalent de μέσον μέγεθος (taille à son juste milieu) ou de μέτριον μέγεθος (taille mesurée) et que nous avons désigné sous le vocable de *mesotès démographique*<sup>22</sup>, nous serions alors tentés d'ajouter que dans sa pensée politique, Athènes devient le paradigme *par excellence* de l'excès (ὑπερβολὴ) démographique. En effet, elle se révèle paradigmatique dans la mesure où, en raison du nombre excessivement important des citoyens qui la composent, il leur est impossible de se connaître entre eux (γνωρίζειν ἀλλήλους) en vue de juger en matière de droit et distribuer les fonctions publiques selon le mérite de chacun. Dès lors, Athènes ne peut que faire office de contre-exemple de *face-to-face society*<sup>23</sup>.

# 2. Oliganthropie *vs* démocratie : de la suprématie de la loi à la souveraineté du peuple

Hormis l'aspect démographique, notre hypothèse se voit d'autant plus étayée si l'on songe à la situation politique d'Athènes, telle que celle-ci est perçue et interprétée par l'expérience et la pensée politique du Stagirite. En effet, dans la philosophie politique aristotélicienne, les différentes *espèces* de constitution sont distinguées en droites et défectueuses (*Pol.*, III 1,1275a38-1275b3; III 3, 1276b1-9; III 4, 1276b31-33; IV 8, 1294a25-29; VI 1, 1316b36-37). Le critère établi par le philosophe à ce sujet n'est autre que l'intérêt visé par chacune d'entre elles. Ainsi, sont dites droites les constitutions qui visent l'avantage commun tandis que sont considérées défectueuses celles qui sont orientées par l'intérêt privé de ceux qui gouvernent (*Pol.*, III 6, 1279a17-20; III 7, 1279a25-31 et 1279b4-10). Font partie des constitutions droites la royauté, l'aristocratie et le gouvernement constitutionnel tandis que dans les constitutions déviantes, on y dénombre la tyrannie, l'oligarchie et la démocratie<sup>24</sup>. Il est commu-

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Panidis 2015, 199-200.

Cf. OBER 1989, 32-33; OBER 1993, 484-485. La thèse que nous soutenons ici se trouve renforcée si l'on se réfère à Thucydide (*Histoire*, 8.66.3.3-8.66.4.1) – source que convoque également Ober –, où dans son explication de l'échec du coup d'État de 411 l'historien grec met l'accent sur la *taille* importante de la population d'Athènes et au fait que les citoyens ne *se connaissent* pas entre eux (διὰ τὸ μέγεθος τῆς πόλεως καὶ διὰ τὴν ἀλλήλων ἀγνωσίαν).

Pol., III 7, 1279a32-38 et 1279b4-10; IV 2, 1289a26-1289b5; Éthique à Eudème, VII 9, 1241b27-32; Éthique à Nicomaque, V 5, 1160a31-1160b21; Rhétorique, I 8, 1365b28-1366a2. Pour de plus amples développements en matière de classification des constitutions chez Aristote, voir Newman 1892, 289-293; Weil 1960, 38-47 et 339-365;

nément admis que le régime athénien à l'âge classique relève de cette espèce de constitution déviante que le philosophe dénomme δημοκρατία. D'un point de vue historique, nous tenons d'Hérodote que la démocratie fut établie au sein de la cité athénienne en 507 suite aux réformes politiques imposées par Clisthène et qu'elle fut effective jusqu'à la guerre lamiaque en 322, date à laquelle les athéniens furent contraints d'accepter les conditions exécrables ordonnées par Antipatros, parmi lesquelles le changement de régime de démocratie en timocratie. Qu'en est-il du point de vue de la philosophie aristotélicienne ? Dans le 4ème livre des *Politiques*, Aristote s'engage dans une analyse du régime démocratique, procédant notamment à une classification des différentes *espèces* de démocratie. Quelle espèce de démocratie attribue-t-il au régime politique en vigueur à Athènes ?

Préalablement à une quelconque ébauche de réponse, sérions les différentes *espèces* de démocratie recensées par le Stagirite. D'après le 4ème chapitre du livre pré-cité, il est question de<sup>25</sup> : i) la démocratie pour laquelle la loi fondamentale est celle de l'égalité politique (ἰσότης)<sup>26</sup>. Il s'agit en réalité de cette espèce de démocratie au sein de laquelle tous les citoyens, indépendamment de leur situation financière, riches et pauvres donc, sont égaux et bénéficient des mêmes droits politiques en termes de participation à l'exercice du pouvoir politique (*Pol.*, IV 4, 1291b30-39); ii) la démocratie pour laquelle le droit de participation au pouvoir politique est tributaire des conditions de cens (τὸ τὰς ἀρχὰς ἀπὸ τιμημάτων εἶναι), ce cens étant au demeurant peu élevé (*Pol.*, IV 4, 1291b39-4); iii) la démocratie pour laquelle le droit de participation au pouvoir politique est accessible à tous les citoyens incontestables (ἀνυπεύθυνοι)<sup>27</sup>, sous la souveraineté de la loi (ἄρχειν δὲ τὸν νόμον, *Pol.*, IV 4, 1292a1-2); iv) la démocratie pour laquelle le droit de participation au

Barker 1959, 307-317; Mulgan 1977, 60-77; Nichols 1992, 90-100; Keyt 1995, 132-142; Rowe 2000, 366-389; Wolf 2003, 283-288; Hansen 2013a, 1-18; Riesbeck 2016, 93-125. Plus généralement, tant sur la classification aristotélicienne des différentes espèces de constitution que le fait que ladite classification fait partie intégrante d'une discussion plus globale qui s'étend de Thucydide aux penseurs contemporains à Aristote, voir Bordes 1982, 435-452; de Romilly 1959, 81-99; Hansen 2003, 92-94. Au sujet de la catégorisation des espèces de démocratie, voir Newman 1902b, xxxvi-xlvii; Barker 1959, 446-460; Weil 1960, 38-39; Mulgan 1991, 312-315; Lintott 1992, 118-124; Nichols 1992, 93-95 et 114-121; Robinson 1997, 35-44; Ober 2002, 293-295 et 332-339; Hansen 2003, 94-96; Brun et Lafargue 2016, 35-39; Oikonomoy 2005, 321-329.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Sur la question de l'égalité démocratique chez Aristote, voir Mossé 1987, 201-206.

Incontestables dans le sens où, comme le précise Pellegrin (1993, 293, n. 14), « nul ne met en doute qu'ils soient citoyens de naissance ».

pouvoir politique vaut pour tous ceux qui sont dôtés du statut de citoyen (ἐὰν μόνον ἦ πολίτης), là encore sous la souveraineté de la loi (ἄρχειν δὲ τὸν νόμον, Pol., IV 4, 1292a2-4) ; v) enfin, la démocratie pour laquelle tous les citoyens sans exception ont le droit de participation au pouvoir politique, à la seule différence près au regard des autres espèces de démocratie que c'est la masse qui est ici souveraine et non pas la loi (κύριον δ' εἶναι τὸ πλῆθος καὶ μὴ τὸν νόμον, Pol., IV 4, 1292a4-6).

Ceci étant posé, il convient de mentionner que dans le 6ème chapitre du même livre des Politiques, Aristote procède à une nouvelle classification des différentes espèces de démocratie<sup>28</sup> où, contrairement à celle du 4ème chapitre, les critères qu'il retiendra sont, selon l'expression de Weil, davantage sociaux que politiques<sup>29</sup>, la focale se resserrant en effet plutôt autour de l'état des parties du dème qui ont un droit de participation à la constitution, autrement dit à la partie prépondérante du dème au sein de la cité. Cette nouvelle classification dénombre quatre espèces de démocratie que sont : i) la démocratie au sein de laquelle prédominent la partie agricole (τὸ γεωργικὸν) et celle détentrice d'une fortune movenne (τὸ κεκτημένον μετρίαν οὐσίαν). Les citoyens gouvernent conformément aux lois (πολιτεύονται κατὰ νόμους) vu que du fait d'être obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins, ils ne bénéficient pas d'une vie de loisir (οὐ δύνανται δὲ σχολάζειν), la vie de loisir étant une condition nécessaire à la participation effective à la vie politique. Ainsi, considérant la loi comme suprême, ils ne se rendent aux assemblées qu'en cas de nécessité absolue (Pol., IV 6, 1292b25-34) ; ii) la démocratie au sein de laquelle le droit de participation au gouvernement est réservé aux seuls citoyens de naissance incontestable (τοῖς ἀνυπευθύνοις κατὰ τὸ γένος). Les lois sont là encore souveraines (οἱ νόμοι ἄρχουσι). En effet, du fait de la nécessité de mener une vie de loisir pour pouvoir effectivement participer aux magistratures, cette participation n'est en réalité le privilège que d'une minorité, ceux ayant les revenus suffisants pour ne pas avoir à travailler, contrairement au plus grand nombre qui, en raison de leurs revenus modestes, en sont privés (Pol., IV 6, 1292b34-38) ; iii) la démocratie où le droit de participation au gouvernement est accordé à tous les citoyens de naissance libres (ὅσοι αν ἐλεύθεροι ὧσι). La loi demeure ici aussi souveraine (ἄρχειν τὸν νόμον), pour les mêmes raisons évoquées précédemment (Pol., IV 6, 1292b38-41); iv) enfin, la démocratie au sein de laquelle le droit de participation au pouvoir est étendu

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Voir Chambers 1961, 20-36; Weil 1960, 38-39.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Weil 1960, 38. Cf. aussi Brun et Lafargue 2016, 35.

à tous les citoyens sans exception (μετέχουσι μὲν πάντες τῆς πολιτείας), indépendamment de leur situation financière. Néanmoins, contrairement aux trois premières espèces de démocratie sus-mentionnées, la loi n'est pas souveraine mais remplacée par la masse des pauvres (διὸ γίνεται τὸ τῶν ἀπόρων πλῆθος κύριον τῆς πολιτείας, ἀλλ' οὐχ οἱ νόμοι, *Pol.*, IV 6, 1292b41-1293a10)<sup>30</sup>. Le fait que dans cette espèce de démocratie la souveraineté de la loi est remplacée par celle du *peuple* nous conduit à la conclusion que pour Aristote la dernière espèce de démocratie de sa 2ème taxinomie équivaut en définitive à la dernière espèce de démocratie de la 1ère taxinomie dont nous avons fait cas plus haut<sup>31</sup>.

Arrêtons-nous sur la dernière espèce de démocratie établie par le philosophe à l'occasion de sa 1ère classification. Selon ses dires, l'espèce de démocratie en question émerge dès lors que ce ne sont plus les lois qui sont souveraines mais les décrets<sup>32</sup>, une configuration politique qui, toujours selon le Stagirite, résulte de l'action politique des démagogues (διὰ τοὺς δημαγωγούς)<sup>33</sup>. Or, comme il s'en dégage de la mise en tension de différents extraits des Politiques, l'espèce de démocratie en question, la 5ème dans la 1ère classification (1291b30-1292a37), la 4ème selon la 2ème (1292b25-1293a10), correspond en réalité à cette espèce de démocratie qu'Aristote qualifie de τελευταίαν (dernière)<sup>34</sup> ou ἐσχάτην (extrême)<sup>35</sup>. Comment entendre ce signifiant de τελευταίαν démocratie? Il nous semble que le signifiant en question présente un caractère polysémique. En effet, il serait dôté d'une triple signification, ce qui lui permet de définir et situer ladite espèce eu égard aux autres espèces démocratiques : i) cette espèce de démocratie est τελευταίαν de par sa place dans la classification aristotélicienne, en ce sens où les deux occurrences où le Stagirite procède à une distinction des différentes espèces de démocratie, l'espèce en question est citée en dernier (signification neutre) ; ii) elle est τελευταίαν en termes temporels (τελευταία τοῖς χρόνοις, Pol., IV 6, 1292b41-1293a1), en ce sens où, chronologiquement, elle voit le

Les causes pour lesquelles la masse des pauvres se révèle souveraine au sein de cette 4ème espèce de démocratie fera l'objet d'un développement plus conséquent par la suite.

<sup>31</sup> Cf. Weil 1960, 39.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Sur la différence entre loi et décret, voir Hansen 1983a, 161-177; Hansen 2003, 205-210; Ostwald 1986, 523; Gagarin 1989, 54-55; Yack 1993, 180, 198-199 et 204-205; Χριστοδουλίδη-Μαζαρακή 2009, 191-192.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Pol., IV 4, 1292a4-7. Cf. également, Pol., VI 4, 1319b1-27 et Con. Ath., 41.2.22-23.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Cf. Pol., IV 5, 1292b8-9; IV 6, 1293a33-34; IV 12, 1296b24-30; IV 14, 1298a28-32; V 10, 1312b5-6; V 11, 1313b32-33; VI 4, 1319b1-2; VI 5, 1320a17; VI 6, 1320b31.

 $<sup>^{35}</sup>$  *Pol.*, V 10, 1312b35-36. ἔσχατος δῆμος peut être considéré comme un synonyme de la démocratie extrême (*ibid.*, IV 11, 1295b39-1296a3 et III 4, 1277b2-3).

jour en dernier au sein d'une cité (signification neutre) ; et iii) elle est τελευταίαν quant à sa qualité, en ce sens où comparativement aux autres espèces de démocratie, elle est la *pire*<sup>36</sup> espèce en ce qu'elle représente la démocratie *extrême* ou *radicale*<sup>37</sup>, celle où le peuple est souverain et non la Loi, celle-là même frappée de démagogie (signification négative).

Si nous nous attardons sur les deux dernières significations, il nous est difficile de ne pas en conclure que la τελευταίαν / ἐσχάτην démocratie dont fait cas Aristote renvoie à cette espèce de démocratie qui dans d'autres extraits des *Politiques* est désignée sous les vocables νεωτάτην ou νεανικωτάτην (la démocratie dans sa forme la plus récente)<sup>38</sup> ou encore δημοκρατία νῦν (la démocratie d'aujourd'hui)<sup>39</sup>. Reste à identifier la cité que peut bien avoir en tête le Stagirite quand il parle de τελευταίαν ou ἐσχάτην ou νεωτάτην ou encore νεανικωτάτην démocratie. Il faut bien dire qu'il est difficile de ne pas songer à Athènes. En effet, comment contester le fait historique d'une cité athénienne ayant connu la démocratie durant la majeure partie de l'âge classique ? Toujours d'un point de vue historique, comment remettre en question qu'à un certain moment de son histoire politique, Athènes connut ce qu'Aristote appelle la démocratie extrême ? « No one would deny that Athenian democracy

L'adjectif pire (worst) pour qualifier ce type de démocratie est notamment utilisé par: Keyt 1999, 223; Hansen 2003, 94; Ober 2002, 353; Swanson et Corbin 2009, 72 et 103; Von Leyden 1985, 80; Wilson 2011, 271 et 272; Johnson 2015, 117; Inamura 2015, 72; Πεητζοπογλογ-Βαλαλα 1998, 295 et 305-306.

<sup>37</sup> En accord avec l'écrasante majorité des chercheurs que nous citons dans le présent article, nous traduisons les termes τελευταίαν et ἐσχάτην par extrême ou radicale. Brun et Lafargue (2016, 38-39, 41 et 45) s'opposent massivement à ce choix sémantique, optant pour celui de « démocratie aboutie ». En effet, les auteurs en question considèrent que le dernier type de démocratie, qualifié par la majeure partie de la communauté des chercheurs de radicale, repose en fait sur une terminologie moderne « car Aristote se contente de parler de teleutaiai démokratiai (...) que l'on doit, tout au contraire d'un sens de « démocratie authentique », comprendre comme une « démocratie aboutie » avec l'idée de fin d'une évolution rendue par l'adjectif teleutaios-a-on » (ibid. 38) et ajouter un peu plus bas que « le type de démocratie que, dans les langues modernes, nous traduisons par « radicale » est donc celle qu'Aristote considérait comme sa forme la plus aboutie – ce qui ne dénote en rien chez lui une quelconque notion d'extrémisme » (ibid. 39), ce qui revient à dire que « la teleutaia démokratia n'est rien d'autre pour le philosophe (s.c. pour Aristote) qu'une évolution naturelle de la démocratie » (ibid. 45).

<sup>38</sup> Cf. Pol., IV 11, 1296a3-5 et V 5, 1305a28-32. Pour Barker (1959, 452), la démocratie sous sa forme la plus récente (νεωτάτην) correspond à la démocratie extrême tandis que pour Tricot (1970, 360, n. 6 et 308, n. 4), elle correspond à la pure démagogie, c'est-à-dire à la démocratie extrême. Cf. aussi Μπαγίονας 2003, 173, 205 et 209.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Pol., IV 14, 1298a31-32 et 1298b13-15; V 5, 1305a28-32.

became radical » écrira Chambers avec emphase<sup>40</sup>. En ce sens, comment ne pas reconnaître que la τελευταίαν ou ἐσχάτην ou νεωτάτην ou encore νεανικωτάτην démocratie correspond à la démocratie athénienne durant l'âge classique ?

Cette hypothèse trouve selon nous une assise solide dans le propos déplié par le Stagirite dans sa Constitution d'Athènes. En effet, c'est dans cet ouvrage et plus précisément dans le paragraphe 41, où après en avoir terminé avec sa description des constitutions athéniennes passées et avant d'entamer la description de la constitution athénienne de son temps, il procède à l'énumération des différentes réformes (μεταβολαί), 11 au total, qui ont jalonné l'histoire politique d'Athènes<sup>41</sup>. Toujours selon sa description, la dernière réforme en date est celle dont est issue la constitution actuelle (vvv), celle-là même où le pouvoir est entre les mains du peuple (τῷ πλήθει τὴν ἐξουσίαν), où ce n'est donc plus la loi qui est souveraine mais le dème et les décrets (καὶ πάντα διοικεῖται ψηφίσμασιν καὶ δικαστηρίοις, ἐν οἶς ὁ δῆμός ἐστιν ὁ κρατῶν)<sup>42</sup>. En dépit du fait que dans ledit paragraphe, le philosophe ne fait pas usage du vocable τελευταίαν ou ἐσχάτην, pour autant il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'il s'agit là d'une description dont les coordonnées essentielles retracent celle de la *dernière* espèce de démocratie des deux taxinomies qu'il propose dans le 4ème livre des Politiques<sup>43</sup>. Ainsi, si nous ne limitons pas notre analyse aux Politiques mais y incluons la Constitution d'Athènes, il est difficile de ne pas en conclure qu'Aristote range Athènes dans la catégorie des démocraties extrêmes44. Il nous est également difficile, quand le Stagirite établit dans les Politiques une corrélation entre la démocratie extrême et l'action des démagogues, de ne pas songer à tous ces démagogues qui fleurirent à Athènes et spécialement après le décès de Périclès<sup>45</sup>. Il nous est tout autant difficile de ne pas en conclure qu'il songe à Athènes quand il procède à la description de la démocratie

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Chambers 1961, 33.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Cf. Chambers 1961, 22-23.

<sup>42</sup> Con. Ath., 41.2.20-25. Selon Loraux (2001, 376), l'évolution de la 11<sup>ème</sup> et dernière μεταβολὴν à la νῦν κατάστασιν n'est pour Aristote que « η πρόοδος του καθεστώτος προς την πλήρη ολοκλήρωση του τέλους του, με την εκχώρηση στους πολλούς όλο και μεγαλύτερων εξουσιών ».

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Cf. Ober 2002, 353; Strauss 1991, 217.

<sup>44</sup> Cf. Hansen 2003, 98 et 344; Ober 1993, 482; Jordović 2011, 38 avec la note 17.

Selon la formulation de BARKER 1948, 169, « the rise of the demagogue at Athens (it is Athens which Aristotle has in mind) may be dated from the death of Pericles in 429 B.C. » (c'est nous qui soulignons). Pour une approche historique de l'impact des démagogues sur la scène politique athénienne durant l'âge classique, voir FINLEY 1962, 3-24.

extrême en tant qu'espèce de démocratie régie par les décrets et non pas les lois<sup>46</sup>. En d'autres termes et bien que, comme l'indiquent à juste titre certains chercheurs, Aristote ne fait pas expréssement référence à Athènes quand il se réfère à la démocratie extrême dans ses *Politiques*<sup>47</sup>, pour autant il est difficile de ne pas aboutir à la conclusion que dans sa pensée politique le régime démocratique athénien est le *modèle* de ce que lui-même désigne sous les qualificatifs de τελευταίαν ou ἐσχάτην ou νεωτάτην ou νεωτάτην démocratie<sup>48</sup>.

Le cadre imparti ne nous autorise pas à de plus amples considérations autour du moment précis de l'histoire politique d'Athènes qui pour Aristote inaugure la démocratie extrême. Néanmois, il nous semble utile de parcourir très brièvement les deux hypothèses les plus probantes. La première, qu'adoptent au demeurant la majorité des chercheurs, consiste à penser que le Stagirite estimait que la démocratie *extrême* correspond à la démocratie athénienne de son temps, celle du IVème siècle de l'ènit de soulève de sérieuses interrogations quant à la crédibilité historique des positions d'Aristote en matière de démocratie extrême le ffet, comme a pu le démontrer de manière très convaincante un auteur comme Hansen, la démocratie athénienne du IVème siècle se présente plus sous les caractéristiques d'une démocratie *modérée* si comparable à celle établie par Solon et non pas extrême, cette dernière étant à attribuer, toujours selon l'historien danois, à la deuxième moitié du Vème siècle le La deuxième hypothèse possible consiste à considérer que pour

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Cf. Hansen 1983b, 196; Ober 1989, 98, n. 105; Jones 1958, 50; Ross 1964, 256; Düring 2003, 297-298 et 300; Kullmann 2003, 120; Τουλουμακός 2003, 100 et 112, n. 64.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Cf. Strauss 2013, 33; Strauss 1991, 217; Yack 1993, 75.

Sur la thèse selon laquelle Aristote songe à Athènes quand il se réfère à la démocratie extrême, voir Defourny 1932, 156; Tricot 1970, 285, n. 1; Frank-Monoson 2009, 258-259; Αρκογδογιαννή 1955, 80-81 et 89-90; Οικονομού 2005, 356; Brun et Lafargue 2016, 38 et 45; Cohen 1995, 34 et 41; Konstan 2006, 127; Jones 1958, 50; Cartledge 2009, 102. Aux antipodes de cette thèse, le postulat d'Osborne (1985, 71) selon lequel la démocratie athénienne présente davantage les caractéristiques de la 1ère espèce de démocratie de la 2ème classification (IV, 6, 1292b25-34), où les agriculteurs sont maîtres, un postulat que contresigne amplement Yack (1993, 75).

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Cf. Strauss 1991, 217; Hansen 2003, 38-39; Hansen 1999, 325; Ober 1989, 98; Ober 2002, 294; Keyt 1999, 214; Cartledge 2007, 164; de Ste. Croix 1998, 76; Αρκουαογιαννής 1955, 81 et 89-90.

Pour ce qui est de la classification aristotélicienne portant sur les différentes espèces de démocratie et dans quelle mesure la dernière de ces espèces correspond aux coordonnées historiques de la démocratie athénienne du IV<sup>eme</sup> siècle, voir NEWMAN 1902b, xl-xli, xlv-lii et 177sqq; BARKER 1959, 455-460; STRAUSS 1991, 212-233.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Hansen 2003, 339-347. Cf. aussi Strauss 1991, 228-229; Strauss 2013, 33.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Cf. Hansen 2003, 156 et 340. Cf. aussi Ober 1989, 95; Lintott 1992, 115. La thèse

le Stagirite, la démocratie *extrême* couvre une période qui, dans l'histoire politique d'Athènes, prend effet à partir de la 11<sup>ème</sup> réforme et perdure du temps du philosophe<sup>53</sup>, ce qui revient à dire qu'elle se déploie sur une période qui couvre en partie tant le V<sup>ème</sup> que le IV<sup>ème</sup> siècle.

Quelle que soit l'interprétation la plus recevable, ce qui serait selon nous à relever porte sur le signifiant extrême, qu'Aristote emploie pour qualifier la démocratie que connut Athènes à un moment donné de son histoire politique. Autrement dit, que ce signifiant soit utilisé par le philosophe pour qualifier la démocratie athénienne du Vème siècle ou celle du IVème siècle ou encore pour l'ensemble du régime politique athénien durant l'âge classique, il n'en demeure pas moins que par cet usage, il fait référence à cette espèce de démocratie qui, à suivre sa classification, est sur un plan purement politique frappée du phénomène de démagogie (Pol., V 9, 1310a2-4)54 tandis que sur un plan strictement démographique, est frappée du phénomène de surpopulation: ἐπεὶ δ' αἱ τελευταῖαι δημοκρατίαι πολυάνθρωποί τέ εἰσι<sup>55</sup>. Dès lors, l'hypothèse que nous avons avancée, selon laquelle Athènes à l'âge classique et la démocratie extrême renvoient respectivement à la cité et la constitution que le philosophe vise à travers sa critique du phénomène de surpopulation, peut difficilement être contestée. Nul besoin donc d'insister plus avant. Par contre, là où il y a lieu d'étayer davantage porte sur le rapport qu'Aristote établit entre un phénomène purement démographique, celui

d'Allen (2000, 45) est toute autre, estimant que c'est au IV<sup>eme</sup> siècle qu'Athènes fit réellement preuve de démocratie radicale.

<sup>53</sup> Cette interprétation prend appui sur le début du paragraphe 41 de la Constitution d'Athènes (41.1.1-42.2.1) et plus précisément sur la formule ἐνεστήσατο τὴν νῦν οὖσαν πολιτείαν.

Pour rappel, dans le second livre des *Politiques* (12, 1274a9-11), où Aristote se prononce sur le cas d'Athènes, il défend que le passage à la démocratie de son temps fut la résultante de l'action des démagogues.

<sup>555</sup> Pol., VI 5, 1320a17. Comme le souligne Jordović 2011, 52 : « That Aristotle actually identifies a great number of citizens with democracy follows from his statement that hardly any constitution other than democracy could come into existence after the poleis had become larger. This can only refer to Athens » (c'est nous qui soulignons). De même, Keyt (1999, 223), defend que la démocratie à laquelle Aristote « is thinking of when he says that democracies are preserved by populousness is surely that at Athens, which had existed for almost two hundred years at the time he penned the sentences before us » (c'est nous qui soulignons). Le fait que pour le Stagirite la surpopulation est une des caractéristiques des démocraties peut également se déduire de l'extrait des Politiques, VI 6, 1320b30-1321a4 (τὰς μὲν οὖν δημοκρατίας ὅλως ἡ πολυανθρωπία σώζει). Le rapport entre surpopulation, démagogie et démocratie extrême a été souligné par Sabine 1980, 128.

de surpopulation, et un phénomène purement politique, celui de la démagogie. Formulé autrement, qu'est-ce qui permet d'établir un rapport entre ces deux phénomènes hétérogènes ?

## 3. La pauvreté entre les mains des démagogues ou le point de jonction de la poluanthropia et de la démocratie extrême

La réponse à cette question semble faire intervenir un troisième phénomène, celui-ci social, lequel assure une fonction de trait d'union entre lesdits deux phénomènes. L'histoire nous enseigne que les tensions socio-économiques à l'œuvre à Athènes ont été majorées suite à la Guerre du Péloponnèse, essentiellement en raison des conséquences économiques désastreuses de la défaite infligée par Sparte<sup>56</sup>. La crise économique empruntera, il va sans dire, des caractéristiques sociales aiguës, suscitant une exacerbation des rapports sociaux entre riches et pauvres<sup>57</sup>. Celle-ci aura pour conséquence d'une part l'enrichissement d'une toute petite partie de la population et d'autre part l'affaiblissement de la classe movenne et l'extension concommitante de la misère pour le plus grand nombre. Si l'on songe de surcroît à la crise des institutions politiques traditionnelles, une crise politique à laquelle contribua largement et ce, dès le Vème siècle, l'émergence du courant des Sophistes à travers leur défiance de la Loi<sup>58</sup>, défiance qui s'est vue amplifier par l'inflation du phénomène de la démagogie, tout particulièrement suite au décès de Périclès (Con. Ath., 28.3.1 sq), se traduisant sur le plan politique par une confrontation entre démocrates et oligarches<sup>59</sup>, nous disposons alors des facteurs principaux ayant conduit à ce qu'il est coutume d'appeler la crise du IVeme siècle. Cette crise contamina tout le champ de la vie politique, sociale et économique de la cité, une crise susceptible d'être qualifiée depuis Jacqueline de Romilly de crise morale<sup>60</sup>.

Comment Aristote, baignant dans un tel contexte, certes en qualité de métèque, pourrait ne pas être sujet à ces contradictions socio-politico-économiques et au fossé qui s'est creusé entre riches et pauvres à

Concernant les conséquences délétères pour Athènes suite à la Guerre du Péloponnèse, voir Mossé 1967, 36-43 et Mossé 1971, 99-127.

Au sujet de l'extension des conflits sociaux entre riches et pauvres ou entre *possédants* et *non-possédants*, voir Austin et Vidal-Naquet 1972, 159-163.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> A ce sujet, voir DE ROMILLY 2002, 73-95.

Pour plus de précisions concernant la lutte politique qui se déroula à Athènes durant les Vême et IVême siècles, une lutte qui durant la moitié du IVême siècle emprunta les caractéristiques d'un antagonisme riches / pauvres, modérés / démocrates et pacifistes / impérialistes, voir Mossé 1974, 211-225.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> DE ROMILLY 2002, 97-114.

Athènes, surtout dans la période de l'après guerre du Péloponnèse<sup>61</sup>? Comment raisonnablement penser que l'élaboration de sa théorie politique et tout particulièrement sa conception de la démocratie extrême puisse ne pas en porter la trace ? En effet, il convient de mettre l'accent sur la lutte sociale entre riches et pauvres du fait que d'après la théorie politique aristotélicienne le binôme signifiant riches / pauvres (εὔποροι ου πλούσιοι / ἄποροι ου πτωχοὶ ου πένητες) ou selon les termes proposés par Hansen «possédants / non possédants» 62 est un des éléments constitutifs de la constitution oligarchique vs démocratique<sup>63</sup>. Nous employons sciemment l'idée d'élément constitutif vu que des trois classes sociales composant une cité (i.e. les gens aisés, les gens modestes et la classe moyenne, Pol., IV 11, 1295b1-3 et IV 3, 1289b29-31), les gens aisés et les gens modestes étant dans la plupart des cas (ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ) les moins nombreux et les plus nombreux respectivement (Pol., IV 4, 1291b8-9)<sup>64</sup>, sont ceux qui composent pour le philosophe les deux parties principales de la cité (Pol., IV 4, 1291b7-8; V 11, 1315a31-33; VI 3, 1318a30-31), la lutte et la supériorité de l'une sur l'autre déterminant les deux régimes les plus répandus à son époque que sont l'oligarchie et la démocratie (Pol., IV 4, 1291b7-13; III 7, 1279b7-9; IV 12, 1296b24-34; V 1, 1301b39-1302a2)65. Ceci étant posé, outre la paire signifiante gens aisés-gens modestes, Aristote propose également celle de nombreux-peu nombreux (ὀλίγοι-πολλοὶ) pour caractériser l'oligarchie et la démocratie respectivement. En effet, si l'on se recentre sur la question du régime démocratique, nous ne manquons pas de constater que les occasions ne sont pas rares où le philosophe défend expressément que le régime démocratique prend place non seulement quand le peuple ( $\tau \delta \pi \lambda \tilde{\eta} \theta \sigma s$ ) est souverain (Pol., IV 4, 1290a30-31)66 mais quand la souveraineté passe aux mains des citoyens libres et pauvres (Pol., III 8, 1279b17-19;

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Voir Μπαγίονας 2003, 145-147; Τζίωκα-Ευαγγελού 2005, 34-35; Αρκουδογίαννης 1955, 89-90.

<sup>62</sup> Hansen 2003, 96, 115-116 et 145.

Four le dire autrement, la richesse et la pauvreté est ce par quoi diffère (ὧ δὲ δια-φέρουσιν) l'oligarchie de la démocratie (Pol., III 8, 1279b39-1280a1).

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> La formulation d'Aristote à la ligne 1279b37-38 est encore plus tranchée quand il énonce que *partout* (πανταχοῦ) les gens modestes sont nombreux et les gens aisés peu nombreux.

Pour des éléments différentiels entre démocratie et oligarchie, voir OBER 2002, 316-318.

<sup>66</sup> Il nous faut mentionner que dans la pensée politique d'Aristote, le signifiant τὸ πλῆθος est contraire au signifiant οἱ ὀλίγοι est équivalent à celui de οἱ πολλοί, cf. Cassin 1995, 581, n. 8.

IV 12, 1296b24-26)<sup>67</sup>, lesquels – et il convient de s'attarder sur ce point – sont toujours plus nombreux (πλείους / πολλούς), représentant donc la classe majoritaire de la cité<sup>68</sup>. De ce fait, nous serions susceptibles de définir la démocratie comme la constitution où la liberté, la pauvreté et la majorité numérique constituent les attributs nécessaires de ce que le philosophe appelle τὸ κύριον τῆς πόλεως, c'est-à-dire ceux qui composent le pouvoir politique dominant dans la cité.

Si l'on met à présent en tension la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>ème</sup> espèce de démocratie de la 2<sup>ème</sup> classification à laquelle nous avons fait référence plus haut, nous constaterons alors que ce n'est pas toujours la classe des pauvres qui représente τὸ κύριον τῆς πόλεως au sein d'une démocratie. En effet, la 1ère espèce démocratique qui, aux dires du philosophe, constitue la meilleure espèce de démocratie qui soit (βελτίστη / ἀρίστη, Pol., VI 4, 1318b6-8; VI 4, 1319a4-5 et 1319a38-39) survient dès lors que le peuple des paysans est majoritaire d'un point numérique (Pol., IV 12, 1296b28-29). Ils sont considérés par le Stagirite comme la meilleure espèce de peuple car étant dispersés dans la campagne, loin donc du centre de la ville où se situent l'agora et l'assemblée du dème (Pol., VI 4, 1319a30-38) et ne disposant pas d'une grande fortune (τὸ μὴ πολλὴν οὐσίαν ἔχειν), ils sont contraints de travailler afin de subvenir à leurs besoins. Ils ont de ce fait rarement l'occasion d'assister aux réunions de l'assemblée (μὴ πολλάκις ἐκκλησιάζειν) du fait d'être privés de loisir (Pol., VI 4, 1318b9-16). Dès lors, la loi demeure le véritable souverain au sein de la cité (*Pol.*, IV 6, 1292b27-29). En nous appuyant sur la formulation employée par Aristote pour décrire la situation financière des paysans, à savoir qu'ils ne disposent pas d'une grande fortune (τὸ μὴ πολλὴν οὐσίαν ἔχειν), nous pouvons aisément en déduire qu'il s'agit de propriétaires de terres de taille moyenne, ce qui en accord avec Newman, Aubonnet et Tricot<sup>69</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Cf. Barker 1959, 311, n. 1; Keyt 1993, 142; Hansen 2010, 15; Hansen 2003, 96; Hansen 1992, 16-17; Ober 2003, 4-6; Wolf 2003, 288.

<sup>68</sup> Cf. Pol., IV 4, 1290b17-20; VI 2, 1317b8-10; V 9, 1310a28-30; III 8, 1280a1-5; IV 4, 1290a40-1290b3. Il est à noter que dans le 8ème chapitre du 3ème livre des Politiques (1279b34-37), Aristote défend la thèse selon laquelle la majorité et la minorité (πολλοί-ολίγοι) qui président aux démocraties et aux oligarchies respectivement est un attribut accidentel (συμβεβηκός) desdites constitutions. Pour autant, lesdits extraits nous orientent à penser que la paire signifiante majorité-minorité est un attribut nécessaire, à l'instar de la paire signifiante pauvreté-richesse. Cf. Mulgan 1977, 63; ΠΑΠΑΔΗΣ 1989-1990, 187-189; ΠΑΠΑΔΗΣ 1995, 121-123.

NEWMAN 1902b, 185; AUBONNET 1971, 306, n. 3; TRICOT 1970, 283, n. 3. Rappelons que dans le 4ème chapitre du 6ème livre des *Politiques* (1318b16-21), Aristote défend que la majorité des paysans sont plus animés par le gain que par les honneurs et se consacrent à leur travail et non pas à l'exercice de leur droit politique de sorte que

revient à dire qu'ils appartiennent à la classe moyenne. De ce fait, nous en concluons que quand Aristote soutient que la 1ère espèce de démocratie est celle au sein de laquelle prédominent la partie agricole (τὸ γεωργικὸν) et celle détentrice d'une fortune moyenne (τὸ κεκτημένον μετρίαν οὐσίαν, Pol., IV 6, 1292b25-26), la classe souveraine à laquelle il fait référence n'est autre que la classe moyenne et non pas la classe des gens modestes. En ce sens, il ne serait pas abusif d'avancer que ladite espèce de démocratie, quand bien même elle fait partie des constitutions déviantes, tend pour autant sensiblement vers cette constitution droite que le philosophe désigne sous le terme πολιτείαν (gouvernement constitutionnel)<sup>70</sup>.

Si l'on en vient à présent à la 4ème espèce de démocratie qu'est la démocratie extrême, le Stagirite est catégorique quant au fait que l'espèce en question survient quand la masse des pauvres (τὸ πλῆθος τῶν ἀπόρων), composée pour l'essentiel des commerçants (τὸ ἀγοραῖον), des artisans (τὸ περὶ τὰς τέχνας ου βαναυσικὸν) et des ouvriers salariés (τὸ τῶν μισθαρνούντων ου τὸ χερνητικὸν ου θητικὸν)<sup>71</sup> est souveraine dans la cité (*Pol.*, IV 6, 1292a3-10; IV 11, 1295b39-1296a5)<sup>72</sup>. Par quel processus s'opère cette transition et/ou ce changement politique (*Pol.*, V 5, 1305a28-36; V 6, 1306b17-21) de la 1ère et meilleure espèce de démocratie régie par la classe moyenne et la loi à la 4ème et pire espèce où la classe des pauvres et des décrets prévalent ? L'analyse aristotélicienne confère un rôle déterminant à la croissance démographique à l'œuvre dans les cités démocratiques (διὰ γὰρ τὸ μείζους γεγονέναι πολὺ τὰς πόλεις, *Pol.*, IV 6, 1293a1-2)<sup>73</sup> et plus précisément au phénomène de

certains d'entre eux s'enrichissent rapidement alors que les autres ne s'appauvrissent pas (ταχέως γὰρ οἱ μὲν πλουτοῦσιν αὐτῶν οἱ δ' οὐκ ἀποροῦσιν), fait qui renforce la thèse que nous avons avancée d'une inclusion des paysans dans la classe moyenne.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Cf. Μπαγιονάς 2003, 206.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Cf. Pol., IV 12, 1296b24-30; III 4, 1277a37-1277b3; III 5, 1278a11-18; VI 4, 1319a24-28. Cf. aussi Hansen 2003, 95; ΜΠΑΓΙΟΝΑΣ, 2003, 173 et 205. Sur la position d'Aristote au sujet des artisans, des ouvriers salariés et des commerçants, voir ΑΡΚΟΥΔΟ-ΓΙΑΝΝΗΣ 1955, 73-94.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Cf. ΜΠΑΓΙΟΝΑΣ 2003, 191-192; ΑΡΚΟΥΔΟΓΙΑΝΝΗΣ 1955, 76, 78 et 94. Le fait que le peuple des pauvres devient souverain d'un point de vue numérique et politique uniquement dans la 4ème espèce de démocratie nous laisse à penser que la définition de la démocratie que nous avons avancée plus-haut, où liberté, pauvreté et prééminence numérique constituent les attributs nécessaires de τὸ κύριον τῆς πόλεως, est in fine applicable à la seule démocratie extrême (cf. Ross 1964, 251), ce qui selon nous éclaire la raison pour laquelle Aristote défend que la démocratie extrême est la démocratie par excellence (Pol., IV 14, 1298b13-15 et V 9, 1310a25-28).

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Cf. Newman 1902b, xlvii-xlviii et 188; Aubonnet 1971, 307, n. 1; Tricot 1970, 285, n. 1.

surpopulation. En effet, partant de la 1ère et historiquement plus ancienne espèce de démocratie (ἀρχαιοτάτη πασῶν, Pol., VI 4, 1318b7-8) jusqu'à la 4ème et plus récente espèce (τελευταία τοῖς χρόνοις, Pol., IV 6, 1292b41-1293a1), la population de la majorité des cités démocratiques n'a cessé de croître, l'illustration la plus évidente étant le cas d'Athènes, conduisant d'une part à la surpopulation et d'autre part à la participation active d'un nombre croissant de groupes sociaux à l'exercice du pouvoir (Pol., IV 13, 1297b22-24). En d'autres termes, nous pourrions avancer que pour le Stagirite : a) il est un fait démographique inévitable pour la majorité des cités démocratiques que de devenir tôt ou tard des cités surpeuplées et b) par voie de conséquence, il est une évolution politique inévitable – nous pourrions parler à ce propos de nécessité historique – pour la majorité des cités démocratiques surpeuplées que de basculer à terme dans la démocratie extrême<sup>74</sup>.

Dans la démonstration du philosophe, la raison pour laquelle la majorité des cités démocratiques surpeuplées basculent dans la démocratie extrême réside dans les changements démographiques asymétriques que génère la surpopulation au niveau de la composition sociale de la population et plus précisément dans l'accroissement disproportionné (αὔξησιν τὴν παρὰ τὸ ἀνάλογον) des pauvres au regard des riches et de ceux appartenant à la classe moyenne (*Pol.*, 1302b33-1303a2)<sup>75</sup>. En effet, dans les cités démocratiques en question la masse des pauvres que sont les commerçants, les artisans et les ouvriers usent de leur suprématie numérique pour revendiquer et obtenir en premier lieu le droit de participation à l'exercice de pouvoir (μετέχουσι μὲν πάντες τῆς πολιτείας διὰ τὴν ὑπεροχὴν τοῦ πλήθους, Pol., IV 6, 1293a3-4). Par ailleurs, grâce au versement d'un revenu assuré par la constitution (λαμβάνοντας μι- $\sigma\theta \dot{\phi} v)^{76}$ , ils cessent d'être dans l'obligation de travailler pour subvenir à leurs besoins. Acquérant ainsi la possibilité d'une vie de loisir<sup>77</sup> (condition nécessaire rappelons-nous à la participation active à l'exercice du pouvoir) et sachant que la majorité d'entre eux, contrairement aux gens

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Pol., III 15, 1286b20-22; VI 5, 1320a17. Cf. aussi Μπαγίονας 2003, 140, 180, 190, 196, 206 et 209; Μπαγίονας 2005, 10; Παπαδής 1991, 118.

Sur le lien entre surpopulation et hausse de la pauvreté (et par conséquent de la classe des gens modestes), voir Defourny 1932, 94-95 et la bibliographie à la page 95, n. 1.

Concernant l'institution du *misthos* (μισθοφορεῖν) en tant que caractéristique de la démocratie, cf. *Pol.*, IV 9, 1294a39-41; IV 14, 1298b18-19; IV 15, 1299b38-1300a4; IV 13, 1297a35-38; VI 2, 1317b35-38; *Con. Ath.*, 24.3, 27.2-5 et 29.5; Platon, *Gorgias*, 515e. Sur cette question, voir Hansen 1979, 5-22 et la réplique de Pritchard 2014, 1-16.

Voir Markle 2004, 95-131; Hansen 2003, 358-363; Jordović 2011, 53-54; Pritchard 2014, 11; Farrar 2007, 177.

de la classe moyenne (tels que les paysans), vivent en ville (ἄστυ), c'està-dire là où se situe l'agora, il leur est plus aisé de participer à l'assemblée (ῥαδίως ἐκκλησιάζει, Pol., VI 4, 1319a24-30), un droit dont ils usent amplement (κοινωνοῦσι δὲ καὶ πολιτεύονται διὰ τὸ δύνασθαι σχολάζειν καὶ τοὺς ἀπόρους, Pol., IV 6, 1293a4-6). Dès lors, contrairement aux trois premières espèces de démocratie, c'est la masse des pauvres qui devient souveraine et non plus les lois (διὸ γίνεται τὸ τῶν ἀπόρων πλῆθος κύριον τῆς πολιτείας, ἀλλ' οὐχ οἱ νόμοι, *Pol.*, IV 6, 1293a9-10). Une telle configuration politique résultant de l'accroissement démographique disproportionné des gens modestes et leur souveraineté au sein de la cité génère d'une part une inflation du phénomène de pauvreté et par voie de conséquence un boulversement quant au maintien de l'ordre social entre les différentes classes sociales<sup>78</sup> à présent que la classe moyenne n'est plus souveraine<sup>79</sup> (comme c'est le cas par exemple de la 1ère espèce de démocratie) et d'autre part une exacerbation de la démagogie, laquelle caractérise comme il a été dit plus-haut la τελευταίαν ou ἐσχάτην ou νεωτάτην démocratie.

En effet, si l'on se penche sur la critique qu'exerce Aristote à l'endroit des démagogues, force est de constater que la pauvreté est un des objets visés par la rhétorique politique de ces derniers en vue de convaincre la masse des pauvres d'adopter leur discours, un discours qui bien entendu sert leurs intérêts privés et non pas, pour user de la terminologie aristotélicienne, τὸ κοινὸν συμφέρον (l'avantage commun). Plus précisément, dans le 4ème chapitre du 5ème livre des *Politiques*, quand Aristote s'applique à dégager les causes susceptibles de conduire les régimes démocratiques à un *changement* (μεταβολὴ) de constitution et notamment à la tyrannie, il parle de l'audace (ἀσέλγειαν) des démagogues (*Pol.*, V 5, 1304b20-21). Une fois n'est pas coutume, le philosophe fonde son point de vue en prenant appui sur la réalité des faits (*Pol.*, V 5, 1304b24-25), en se référant le cas échéant aux cités de Cos, Rhodes, Héraclée, Mégare et Cumes, où l'action des démagogues fut à l'origine du change-

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Cf. Πλαγγέσης 2012, 149; Μπαγίονας 2003, 168 et 195-196; Τζιωκα-Ευαγγέλου 2005, 52.

Parmi les nombreux avantages qu'Aristote attribue à la classe moyenne dès lors que celle-ci est souveraine, il convient de rappeler sa fonction d'*arbitre* (*Pol.*, IV 12, 1297a5-6), capable de dissiper les tensions et séditions issues des inégalités sociales (*ibid.*, V 8, 1308b28-31; IV 11, 1296a7-9; IV 12, 1296b38-1297a1; V 4, 1304a38-1304b4), garantissant ainsi la paix sociale entre riches et pauvres (*ibid.*, IV 11, 1295b34-39). Pour de plus amples développements au sujet des caractéristiques de la classe moyenne chez Aristote, voir Mulgan 1977, 107-111; Nichols 1992, 97-98; Μπαγίονας 2003, 162-163 et 175-176; ΚΥΡΚΟΣ 2004, 209-217 notamment pp. 212-215.

ment (ou de l'abolition) du régime démocratique<sup>80</sup>. Comme il s'en dégage des exemples historiques convoqués par le Stagirite, le changement de régime démocratique des cités susmentionnées fait principalement suite à la sédition provoquée par la politique économique qu'exercèrent les démagogues à l'encontre des parties aisées de la cité. C'est ainsi qu'à Rhodes, les démagogues donnèrent une rémunération aux marins de la cité et dans un même temps empêchèrent l'acquittement des dettes de la cité envers les triérarques de sorte que ces derniers durent se regrouper pour former une coalition et abolir la démocratie extrême (*Pol.*, V 5, 1304b27-31). À Mégare et à Cumes, les démagogues expulsèrent grand nombre de notables afin de confisquer leurs fortunes. Une fois que les exilés devinrent nombreux, ils revinrent dans leur cité respective, où ils menèrent un combat contre les démocrates, qu'ils vainquirent et établirent dès lors l'oligarchie (*Pol.*, V 5, 1304b34-1305a1).

A partir de ces cas historiques épinglés par Aristote, nous en arrivons à la conclusion que la conduite politique des démagogues, indépendamment de la cité et de l'époque dans laquelle ils sévissent, présente une constante : la politique qu'ils mènent en vue de bénéficier de l'adhésion du peuple des pauvres est une politique qui s'oriente massivement contre les riches et les notables (Pol., V 5, 1305a2-7). Pour autant, quand bien même leur conduite politique respective convergerait vers le point nodal susmentionné, le changement politique résultant de leur politique respective n'est pas identique selon les époques. En effet, le Stagirite repère une différence qualitative entre les démagogues du passé et ceux de son temps, différence qu'il attribue au développement de l'art de la rhétorique. En effet, d'après lui, l'art de la rhétorique étant encore à un état embryonnaire, les démagogues du passé n'étaient pas des orateurs habiles, contrairement à l'art militaire qu'ils maîtrisaient. De ce fait, à chaque fois où démagogue et stratège se confondaient en une seule et même personne, le régime basculait dans la tyrannie (εἰς τυραννίδα μετέβαλλον). A contrario, du temps d'Aristote, l'art de la rhétorique ayant fait des avancées considérables, les orateurs compétents se distinguaient en grands démagogues mais de par leur manque d'expérience en matière d'art militaire, ils ne tentaient pas de devenir des tyrans (Pol., V 5, 1305a7-15; V 10, 1310b14-16)81. Dans ce cas de figure, le changement

<sup>80</sup> Sur ce point, voir Weil 1960, 277-278, 285-287, 291-292 et 295-296; Lintott 1992, 127; Kort 1952, 487.

Historiquement, nous savons qu'au V<sup>ème</sup> siècle, les hommes politiques à Athènes étaient aussi des stratèges. Progressivement, durant le IV<sup>ème</sup> siècle, s'observe un changement dans le paysage politique athénien, la place des stratèges étant de plus en

politique est interne et non pas externe, c'est-à-dire que le régime en vigueur n'est pas transformé en une autre espèce de constitution, telle que la tyrannie. Autrement dit, c'est la même catégorie puisqu'il s'agit toujours de la même espèce, en l'occurrence la démocratie, mais ce n'est plus la même sous-catégorie (changement interne)<sup>82</sup> puisqu'elle aura basculé dans la dernière espèce de démocratie citée plus-haut (*Pol.*, V 5, 1305a28-36).

Il est à noter que quand Aristote se réfère à cette dernière – et pire – espèce de démocratie engendrée par l'action des démagogues, il précise que dès lors que la loi cesse d'être souveraine au profit du dème et des décrets, cela conduit le dème à être tellement despotique au point où le régime finit par devenir un analogon de la tyrannie (Pol., IV 4, 1292a15-28; IV 14, 1298a28-33; V 10, 1312b5-6 et 1312b34-38; V 11, 1313b32-33)83. Le philosophe justifie cet état de fait par l'art de la rhétorique dont font preuve les démagogues, agissant en flatteurs du dème (Pol., V 11, 1313b40-41)84, sachant convaincre ou influencer le peuple par leur éloquence au point de devenir en réalité les maîtres du dème. Du temps du Stagirite, les démagogues useront de la flatterie et de la persuasion en faveur d'une politique offensive exercée à l'encontre des riches et des notables (Pol., V 9, 1310a2-6), une politique qui se traduira par une série de pratiques, telles que la confiscation de la fortune des riches (Pol., VI 5, 1320a4-6)85, l'imposition d'impôts et la distribution des deniers publiques sous la forme de rémunération des pauvres afin que ces derniers puissent participer à l'assemblée (*Pol.*, VI 5, 1320a17-22; 1320a29-30). A partir des développements qui précèdent, nous sommes en mesure de soutenir que la pauvreté est un élément constitutif de la politique des démagogues en ce sens que la pauvreté est la condition sociale nécessaire sans laquelle la persuasion démagogique manquerait son objet. Par ailleurs, la pauvreté constitue selon Aristote un phénomène qui se voit accentué dès lors que prévaut au sein de la cité le phénomène de la surpopulation. Ainsi, dans une perspective aristotélicienne, nous en ve-

plus occupée par des orateurs et des politiciens. Voir sur ce point Mossé 1967, 64-66 et Mossé 1974, 216. Sur la distinction orateurs/stratèges, voir Hansen 1999, 343-347; Hansen 2003, 309-312; Ober 1989, 91-93.

<sup>82</sup> Cf. Pol., VI 6, 1306b17-21; V 1, 1301b5-17. Au lieu du terme changement interne, nous pourrions, en suivant pour ce faire ΠΛΑΓΓΕΣΗΣ (2012, 146), parler de εσωτερική αλλοίωση (altération interne) du régime.

<sup>83</sup> Cf. Hansen 2013a, 15.

<sup>84</sup> Cf. Cohen 2004, 34-35; Jordović 2011, 42-43.

<sup>85</sup> Cf. également, Pol., V 3, 1302b9-10; V 5, 1305a3-7; V 8, 1309a14-17; VI 3, 1318a24-26. Cf. aussi Ober 1989, 93 et 99; Κοντογιωργής 2003, 260.

nons à établir que le lien causal qui unit le phénomène démographique de la surpopulation et le phénomène politique de la démagogie – ou de la démocratie extrême – n'est autre que le phénomène social de la pauvreté.

#### Conclusion

Il se dégage de la philosophie politique aristotélicienne que la surpopulation fait partie de ces facteurs potentiellement générateurs d'incidences néfastes au niveau du fonctionnement politique d'une cité. Cette thèse se trouve renforcée d'une assise empirique, qu'Aristote puise dans l'observation des cités démocratiques de son époque et notamment d'Athènes, où la surpopulation aura conduit à l'accroissement disproportionné des gens modestes, alimentant ainsi une inflation de la pauvreté et une tension des rapports de force entre riches et pauvres, concourant de ce fait à l'exacerbation de la démagogie et produisant in fine un changement politique soit vers la tyrannie soit vers la pire espèce de démocratie. La surpopulation est ainsi envisagée par le Stagirite comme une situation démographique pathogène dont les effets socio-politiques favorisent le glissement, voire l'instauration de la démocratie extrême. En ce sens, la critique d'Aristote à l'endroit du phénomène de surpopulation contracte les caractéristiques d'une critique politique de la démagogie et de la démocratie extrême. A travers cette critique, le philosophe vise en définitive à éviter à la constitution la meilleure les risques politiques majeurs encourus en cas de surpopulation, tels qu'Athènes en a fait les frais à l'âge classique.

> Yiannis Panidis Doctorant en Philosophie Ancienne Département d'Études Philosophiques et Sociales Université de Crète

> > et

Centre de Recherches sur la Pensée Antique (Centre Léon Robin)
Université Paris – Sorbonne (Paris IV)
y.panidis@yahoo.gr

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- AKRIGG, B. 2011. Demography and Classical Athens. Dans: C. HOLLERAN et A. Pudsey (éd.), *Demography and the Graeco-Roman World. New Insights and Approaches*. Cambridge: Cambridge University Press, 37-59.
- Allen, D.S. 2000. The World of Prometheus. The Politics of Punishing in Democratic Athens. Princeton/New Jersey: Princeton University Press.
- ΑΡΚΟΥΔΟΓΙΑΝΝΗΣ, Κ.Ν. 1955. Οι παραγωγικοί κλάδοι και αι παραγωγικαί τάξεις εις τα Πολιτικά του Αριστοτέλους. Thèse de Doctorat, Σχολή Νομικών και Οικονομικών Επιστημών του Πανεπιστημίου Θεσσαλονίκης, Thessalonique.
- AUBONNET, J. 1971. *Aristote. Politique Livres III-IV.* Paris : Les Belles Lettres. \_\_\_\_\_\_, 1986. *Aristote. Politique Livre VII.* Paris : Les Belles Lettres.
- Austin, M. et Vidal-Naquet, P. 1972. Économies et Sociétés en Grèce ancienne. Paris : Armand Colin.
- BARKER, E. 1948. The Politics of Aristotle. Oxford: Clarendon Press.
- \_\_\_\_\_\_, 1959. *The Political Thought of Plato and Aristotle*. New York: Dover. Berard, J. 1947. Problèmes démographiques dans l'histoire de la Grèce antique. *Population* 2: 303-312.
- Bordes, J. 1982. *Politeia dans la pensée grecque jusqu'à Aristote*. Paris : Les Belles Lettres.
- BRULÉ, P. 1995. Le Pays et les Hommes. Dans : BRIANT, P., LÉVÊQUE, P., BRU-LÉ, P., DESCAT, R. et MACTOUX, M.-M., *Le Monde Grec aux temps classiques*. Tome 1. *Le V<sup>e</sup> siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1-16.
- \_\_\_\_\_\_, 2004. Sparte et la Crète. Dans : Brulé, Descat, Brun, Lamboley, Le Bohec, et Oulhen 2004, 231-250.
- Brulé, P., Descat, R., Brun, P., Lamboley, J.-L., Le Bohec, S. et Oulhen, J. 2004. *Le Monde Grec aux temps classiques*. Tome 2 : *Le IV*<sup>e</sup> siècle. Paris : Presses universitaires de France,
- Brun, P. et Lafargue, Ph., 2016. Peut-on parler de démocratie radicale à Athènes ? *Dialogues d'histoire ancienne* 42.1 : 27-52.
- Cartledge, P. 1981. Spartan wives: liberation or license? *The Classical Quarterly* 31.1:84-105.
- \_\_\_\_\_\_, 2001. *Spartan Reflections*. Berkeley/Los Angeles: University of California Press.
- \_\_\_\_\_\_, 2002 [1979]. *Sparta and Lakonia. A regional history 1300 to 362 BC.* London/New York: Routledge.

- \_\_\_\_\_\_, 2007. Democracy, Origins of: Contribution to a Debate. Dans : RAAFLAUB, OBER et WALLACE 2007, 155-169.
- CASSIN, B. 1995. L'Effet Sophistique. Paris: Gallimard.
- Chambers, M. 1961. Aristotle's theory of democracy. *Transactions and Proceedings of the American Philological Association* 92 : 20-36.
- Châtelet, F. 2001. Η Γέννηση της Ιστορίας. Η διαμόρφωση της Ιστορικής Σκέψης στην Αρχαία Ελλάδα, Tome Β': Οι Σοφιστές και η Αρχαία Κωμωδία, Η Παρακμή της Πόλεως, Ο Ισοκράτης και το Ομοσπονδιακό Ιδεώδες, Trad. Δημήτρης Γ. Κικίζας. Athènes: Smilè.
- Chuska, J. 2000. *Aristotle's best regime: A reading of Aristotle's Politics VII.1-10.* Maryland: University Press of America.
- Cohen, D. 1995. Law, violence and community in Classical Athens. Cambridge: Cambridge University Press.
- \_\_\_\_\_\_, 2004. The politics of deliberation: Oratory and democracy in classical Athens. Dans: W. Jost et W. Olmsted (éd.), *A Companion to Rhetoric and Rhetorical Criticism*. Oxford: Blackwell, 22-37.
- Cohen, E.E. 2000. *The Athenian Nation*. Princeton/New Jersey : Princeton University Press.
- Corvisier, J.N. et Suder, W. 2002. Ο πληθυσμός στην κλασσική Αρχαιότητα, Trad. Μ. Λεβεντοπούλου. Athènes: «Δαίδαλος» Ι. Ζαχαρόπουλος.
- Defourny, M. 1932. *Aristote*, *Études sur la Politique*. Paris : Gabriel Beauchesne et Ses Fils.
- DE STE. CROIX, G.E.M. 1998. *The Class Structure in the Ancient Greek World*. Ithaca/New York: Cornell University Press.
- Düring, I. 2003. Ο Αριστοτέλης. Παρουσίαση και Ερμηνεία της Σκέψης του. Tome Β', Trad. Α. Γεωργίου-Κατσιβέλα. Athènes : ΜΙΕΤ.
- FARRAR, C. 2007. Power to the People. Dans: RAAFLAUB, OBER, et WALLACE 2007, 170-195.
- FEEN, R.H. 1996. Keeping the balance: Ancient Greek philosophical concerns with population and environment. *Population and Environment* 17.6: 447-458.
- FIGUEIRA, T.J. 1986. Population Patterns in Late Archaic and Classical Sparta. *Transactions of the Americal Philological Association* 116: 165-213.
- FINLEY, M.I. 1962. Athenian Demagogues. Past & Present 21: 3-24.
- \_\_\_\_\_\_, 1984. *Les anciens Grecs. Une Introduction à leur vie et à leur pensée*, Traduit de l'anglais par M. Alexandre. Paris : La Découverte.
- \_\_\_\_\_, 1998. Οικονομία και Κοινωνία στην Αρχαία Ελλάδα, Tome Β΄, Trad. Μ. Καρδαμίτσα. Athènes : Kardamitsa.

- Frank, J. et Monoson, S.S. 2009. Lived Excellence in Aristotle's *Constitution of Athens*: Why the Encomium of Theramenes Matters. Dans: S. Salkever (éd.), *The Cambridge Companion to Ancient Greek Political Thought*. Cambridge: Cambridge University Press, 243-270.
- Galton, D.J. 1998. Greek theories on eugenics. *Journal of Medical Ethics* 24: 263-267.
- GAGARIN, M. 1989. *Early Greek Law*. Berkeley/Los Angeles/Oxford: University of California Press.
- GARNSEY, P. 1988. Famine and Food Supply in the Graeco-Roman World. Responses to Risk and Crisis. Cambridge: Cambridge University Press.
- GLOTZ, G. 1970. La cité grecque. Paris : Albin Michel.
- GOLDING, M.P. et GOLDING, N.H. 1975. Population policy in Plato and Aristotle: Some value issues. *Arethusa* 8.2: 345-358.
- GOMME, A.W. 1933. *Population of Athens in the fifth and fourth centuries B.C.* Oxford: Basil Blackwell.
- HANSEN, M.H. 1979. Misthos for magistrates in Classical Athens. *SymbOsl* 54:5-22.
- \_\_\_\_\_\_, 1982. Demographic Reflections on the number of Athenian Citizens 451-309. *American Journal of Ancient History* 7: 172-189.
- \_\_\_\_\_\_, 1983. *The Athenian Ecclesia*, I: *A collection of articles 1976-83*. Copenhagen: Museum Tusculanum Press.
- \_\_\_\_\_\_, 1983a. *Nomos* and *psephisma* in fourth-century Athens. Dans: Hansen 1983, 161-177.
- \_\_\_\_\_\_, 1983b. Did the Athenian *Ecllesia* legislate after 403/2 B.C.? Dans : HANSEN 1983, 179-205.
- \_\_\_\_\_\_, 1985. Demography and democracy. The number of Athenian citizens in the fourth century B.C. Herning/Denmark: Vorlaget Systime.
- \_\_\_\_\_\_, 1988a. *Three studies in Athenian demography*. [Det Kougelige Danske Videnskabernes Selskab Historisk filosofiske Meddelelser, 56.] Copenhagen: Munksgaard.
- \_\_\_\_\_\_, 1988b. Demography and Democracy Once Again. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 75 : 189-193.
- \_\_\_\_\_\_, 1989. Demography and Democracy Replay to Ederhard Ruschenbusch. *Ancient History Bulletin* 3 : 40-44.
- \_\_\_\_\_\_, 1992. The Tradition of the Athenian Democracy A.D. 1750-1990. *Greece & Rome*: 39.1 : 14-30.
- \_\_\_\_\_\_, 1994. The number of Athenian Citizens Secundum Secunda. *Échos du monde classique* 38 : 299-310.
- \_\_\_\_\_\_, 1999 [¹1991]. The Athenian Democracy in the Age of Demosthenes. Structure, Principles, and Ideology, Trad. J.A. Crook. London: University of Oklahoma Press.

- , 2003. La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène : Structure, principes et idéologie, Trad. de S. Bardet avec le concours de Ph. Gauthier. Paris : Les Belles Lettres.
- \_\_\_\_\_\_\_, 2005. A pedestrian synopsis of Aristotle's best *polis* in *Pol.* 7-8. Dans: M.H. Hansen (éd.), *The imaginary polis. Symposium, January 7-10, 2004.* [Acts of the Copenhagen Polis Centre, 7.] Copenhagen: The Royal Danish Academy of Sciences and Letters, 197-201.
- \_\_\_\_\_\_, 2006a. *Polis. An introduction to the ancient Greek city-state*. Oxford : Oxford University Press.
- \_\_\_\_\_\_, 2006b. *Studies in the Population of Aigina, Athens and Eretria*. Denmark: Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab.
- \_\_\_\_\_\_, 2010. Democratic Freedom and the Concept of Freedom in Plato and Aristotle. *Greek, Roman, and Byzantine Studies* 50 : 1-27.
- \_\_\_\_\_\_, 2013a. Aristotle's Alternative to the Sixfold Model of Constitutions. Reflections on Aristotle's Politics. Copenhagen: Museum Tusculanum Press, 1-18.
- \_\_\_\_\_\_, 2013b. Greek city-States. Dans: P.F. BANG et W. SCHIEDEL (éd.), *The Oxford Handbook of the State in the Ancient Near East Mediterranean*. Oxford: Oxford University Press, 259-277.
- JOHNSON, C.N. 2015. *Philosophy and Politics in Aristotle's Politics*. New York: Palgrave Macmillan.
- Jones, A.H.M. 1952. *The Athens of Demosthenes*. Cambridge : Cambridge University Press.
- \_\_\_\_\_\_, 1958. Athenian democracy. New York: Frederic A. Praeger.
- Jordović, I. 2011. Aristotle on Extreme Tyranny and Extreme Democracy. *Historia: Zeïtschrift für Alte Geschichte* 60.1 : 36-64.
- JOWETT, B. 1931. Aristotle's Politics. Oxford: Clarendon Press.
- INAMURA, K. 2015. *Justice and Reciprocity in Aristotle's Political Philosophy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- ΚΑΛΟΓΕΡΑΚΟΣ, Ι.Γ. (éd.) 2004. Ο Αριστοτέλης και η Σύγχρονη Εποχή. Πρακτικά του Έκτου Πανελληνίου Συνεδρίου (Ιερισσός, 19-21 Οκτωβρίου 2001). Thessalonique: Historical and Folklore Society of Chalkidiki.
- ΚΑΛΟΓΕΡΑΚΟΣ, Ι.Γ. 2004α. Αρίστη πολιτεία και το γένος των Ελλήνων: Η ιδέα της ελληνικότητας στην πολιτική φιλοσοφία του Αριστοτέλη. Dans: ΚΑΛΟΓΕΡΑΚΟΣ (éd.) 2004, 163-175.
- Keyt, D. 1995. Supplementary Essay. Dans: *Aristotle. Politics. Books III and IV*, Translated with Introduction and comments by R. Robinson. Oxford: Clarendon Press, 125-148.
- KEYT, D., 1999. *Aristotle. Politics: Books V and VI*. Oxford: Clarendon Press. \_\_\_\_\_, 2006. Aristotle's political philosophy. Dans: M.L. GILL et P. Pellegrin (éd.), *A Companion to Ancient Philosophy*. Oxford: Blackwell, 393-414.

- Konstan, D. 2006. *The Emotions of the Ancient Greeks. Studies in Aristotle and Greek Literature.* Toronto: University of Toronto Press.
- Κοντογιώργης Γ. 2003. Η Δικαιοσύνη ως γενική αιτία της μεταβολής. Dans: Δ.Ζ. Αναριοπογλος (éd.), Γ. Αραμπατζης (dir.), Αριστοτέλης. Κοινωνική Φιλοσοφία, Ηθική, Πολιτική Φιλοσοφία, Αισθητική, Ρητορική. Είκοσι πέντε ομόκεντρες μελέτες. Αφιέρωμα στον J.P. Anton. Athènes: Papadèmas, 252-269.
- KORT, F. 1952. The Quantification of Aristotle's Theory of Revolution. *The American Political Science Review* 46.2 : 486-493.
- Kreager, P. 2000. Aristotle and open population thinking. *Population and Development Review* 34.4: 599-629.
- Kraut, R. 1997. *Aristotle. Politics: books VII and VIII.* Oxford: Clarendon Press.
- Kron, G. 2011. The Distribution of Wealth at Athens in Comparative Perspective. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 179 : 129-138.
- Kullmann, W. 2003. Η πολιτική σκέψη του Αριστοτέλη, Trad. Α. Ρεγκάκος. Athènes : MIET.
- ΚΥΡΚΟΣ, Β.Α. 2004. Αριστοτέλης: Η κοινωνία η πολιτική αρίστη η διά των μέσων. Πολιτικά Δ 11, 1295Β 35. Dans: ΚΑΛΟΓΕΡΑΚΟΣ (éd.) 2004, 209-217.
- LAPE, S. 2010. *Race and Citizen Identity in the Classical Athenian Democracy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Leunissen, M. 2013. "Becoming good starts with nature": Aristotle on the Moral Advantages and the Heritability of Good Natural Character. *Oxford Studies in Ancient Philosophy* 44:99-127.
- LINTOTT, A. 1992. Aristotle on democracy. *The Classical Quarterly* 42.1: 114-128.
- LLOYD, G.E.R. 1993. L'idée de nature dans la Politique d'Aristote. Dans : P. Aubenque (dir.) et A. Tordesilla (éd.), *Aristote Politique : études sur la politique d'Aristote*. Paris : Presses universitaires de France, 135-159.
- LORAUX, N. 2001. Η διχασμένη πόλη. Η λήθη στη μνήμη της Αθήνας, Trad. Μπάμπης Λυκούδης. Athènes : Patakis.
- LORD, C. 1984. *Aristotle. The Politics*. Chicago/London: The University of Chicago Press.
- MARKLE, M.M. 2004. Jury Pay and Assembly Pay at Athens. Dans: P.J. Rhodes (éd.), *Athenian Democracy*. Oxford: Oxford University Press, 95-131.
- MOREAU, J. 1949. Les théories démographiques dans l'antiquité grecque. *Population* 4 : 597-614.
- MORENO, A. 2007. Feeding the Democracy: The Athenian Grain Supply in the Fifth and Fourth Centuries BC. Oxford: Oxford University Press.

- MORRIS, I. 1989 [1987]. Burial and ancient society. The rise of the Greek city-state. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mossé, C. 1967. Les institutions politiques grecques à l'époque classique. Paris : Armand Colin.
- \_\_\_\_\_\_, 1971. Histoire d'une démocratie : Athènes. Des origines à la conquête macédonienne. Paris : Seuil.
- \_\_\_\_\_\_, 1974. Les procès politiques et la crise de la démocratie athénienne. *Dialogues d'histoire ancienne* 1 : 207-236.
- \_\_\_\_\_\_, 1987. Égalité démocratique et inégalités sociales. Le débat à Athènes au IVème siècle. Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens 2.2 : 195-206.
- Μπαγιονάς, Α. 2003. Ελευθερία και Δουλεία στον Αριστοτέλη. Έντεκα Μελέτες για τα «Πολιτικά» του Αριστοτέλη. Thessalonique : Zètros.
- \_\_\_\_\_, 2005. Πρόλογος. Dans : Αριστοτέλης. Πολιτικά V & VI. Εισαγωγή, μετάφραση, σχόλια Π. Τζιώκα-Ευαγγέλου. Thessalonique: Zètros, 9-17.
- Μπαλογλογ, Χ.Π. 1995. Η οικονομική σκέψη των αρχαίων Ελλήνων. Thessalonique : Historical and Folklore Society of Chalkidiki.
- MULGAN, R.G. 1977. Aristotle's political theory: An introduction for students of political theory. Oxford: Oxford University Press.
- D. Keyt et F.D. Miller (éd.), *A Companion to Aristotle's Politics*. Oxford: Oxford University Press, 307-322.
- NAGLE, D.B. 2006. *The household as the foundation of Aristotle's polis*. Cambridge: Cambridge University Press.
- NEWMAN, W.L. 1892. Aristotle's classification of forms of government. *The Classical Review* 6.7: 289-293.
- \_\_\_\_\_\_, 1902a. *The Politics of Aristotle*, Tom. III : *Two Essays. Books III, IV, and V Text and Notes.* Oxford : Clarendon Press (= New York : Arno Press, 1973).
- \_\_\_\_\_\_, 1902b. *The Politics of Aristotle*, Tom. IV: *Essay on Constitutions. Books VI-VIII Text and Notes.* Oxford: Clarendon Press (= New York: Arno Press, 1973).
- NICHOLS, M. 1992. Citizens and statesmen: A study of Aristotle's Politics. Lanham, MD: Roman & Littlefield Publishers.
- OBER, J. 1989. Mass and Elite in Democratic Athens. Rhetoric, Ideology, and the Power of the People. Princeton: Princeton University Press.
- \_\_\_\_\_\_, 1993. Public Speech and the Power of the People in Democratic Athens. *PS: Political Science and Politics* 26.3 : 481-486.
- OBER, J. 2002. [1998]. *Political Dissent in Democratic Athens. Intellectual Critics of Popular Rule*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

- OBER, J. 2003. Conditions for Athenian Democracy. Dans: T.K. RABB et E.N. Suleiman (éd.), *The Making and Unmaking of Democracy. Lessons from History and World Politics*. New York/London: Routledge, 2-22.
- \_\_\_\_\_\_, 2008. Democracy and Knowledge. Innovation and Learning in Classical Athens. Princeton/Oxford: Princeton University Press.
- Οικονομος, Γ.Ν. 2005. Η Δημοκρατία και η Κριτική του Αριστοτέλη, Thèse de Doctorat, Πανεπιστήμιο Κρήτης, Φιλοσοφική Σχολή, Τμήμα Φιλοσοφικών και Κοινωνικών Σπουδών, Τομέας Φιλοσοφίας, Rethymno.
- OSBORNE, R. 1985. *Demos: the discovery of classical Attika*. Cambridge: Cambridge University Press.
- \_\_\_\_\_\_, 1987. Classical Landscape with Figures: The Ancient Greek City and its Countryside. London: George Phillip.
- \_\_\_\_\_, 2004. Greek History. London/New York: Routledge.
- Ostwald, M. 1986. From popular sovereignty to the sovereignty of law. Law, society, and politics in fifth-century Athens. Berkeley/Los Angeles/London: University of California Press.
- Oulhen, J. 2004. La société athénienne. Dans : Brulé, Descat, Brun, Lamboley, Le Bohec et Oulhen 2004, 251-352.
- Panidis, Y. 2015. Les conditions démographiques de la constitution la *meilleure* chez Aristote ou le contrôle quantitatif de la population. *Philosophia. Yearbook of the Research Centre for Greek Philosophy at the Academy of Athens* 45 : 195-221.
- ΠΑΠΑΔΗΣ, Δ.Ι. 1989-1990. Η έννοια της δημοκρατίας στον Πρωταγόρα και τον Αριστοτέλη. Philosophia. Yearbook of the Research Centre for Greek Philosophy at the Academy of Athens 19-20: 179-195.
- \_\_\_\_\_\_, 1991. Η Πολιτική Ιδεολογία του Αριστοτέλη. Παρνασσός ΛΓ': 101-118. \_\_\_\_\_\_, 1995. Η σχέση Πολιτείας-Πολίτη στον Αριστοτέλη. Dans: Κ. ΒογΔΟΥΡΗΣ (éd.), Αριστοτελική Πολιτική Φιλοσοφία. Athènes: International Center of Greek Philosophy and Culture, 119-130.
- Patterson, C. 1981. *Pericle's Citzenship Law of 451-50 BC*. New York: Arno Press. Pellegrin, P. 1993. *Aristote. Les Politiques*. Paris : GF Flammarion.
- ΠΕΝΤΖΟΠΟΥΛΟΥ-ΒΑΛΑΛΑ, Τ. 1998. Προβολές στον Αριστοτέλη. Thessalonique : Zètros.
- PHILLIPS, D.J. 2012. Athens. Dans: B. ISAKHAM et S. STOCKWELL (éd.), *The Edinburgh Companion to the History of Democracy*. Edinburgh: Edinburgh University Press, 97-108.
- ΠΛΑΓΓΕΣΗΣ, Γ. 2012. Η θεωρία της μεταβολής των πολιτευμάτων και το ιδεώδες της άριστης πολιτείας στα Πολιτικά του Αριστοτέλη. Φιλοσοφείν 6: 142-162.
- Pomeroy, S.B. 2002. Spartan Women. Oxford: Oxford University Press.

- Pomeroy, S.B., Burstein, S.M., Donlan, D. et Roberts, J.T. 2004. *A brief history of ancient Greece: Politics, society, and culture.* Oxford: Oxford University Press.
- Powel, A. 1988. Athens and Sparta: Constructing Greek political and social history from 478 B.C. London/New York: Routledge [republié par Taylor & Francis e-Library, 2003].
- PRITCHARD, D.M. 2010. The symbiosis between democracy and war: the case of ancient Athens. Dans: D.M. PRITCHARD (éd.), *War, Democracy and Culture in Classical Athens*. Cambridge: Cambridge University Press, 1-62.
- \_\_\_\_\_\_, 2014. The Public Payment of Magistrates in Fourth-Century Athens. *Greek, Roman, and Byzantine Studies* 54 : 1-16.
- RAAFLAUB, K.A. 2007a. Introduction. Dans: RAAFLAUB, OBER et WALLACE 2007, 1-21.
- \_\_\_\_\_\_\_, 2010. Democracy. Dans: K.H. Kinzl (éd.), A Companion to the Classical Greek World. Wiley-Blackwell, 386-415.
- RAAFLAUB, K.A., OBER, J. et WALLACE, R.W. (with chapters by P. CARTLEDGE and C. FARRAR) 2007. *Origins of Democracy in Ancient Greece*. Berkeley/Los Angeles/California: University of California Press.
- RACKHAM, H. 1932. *Aristotle. Politics*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.
- REDFIELD, J. 1977-1978. The Women of Sparta. *The Classical Journal* 73.2: 146-161.
- Reeve, C.D.C. 1998. Aristotle. Politics. Indianapolis/Cambridge: Hackett.
- Rhodes, P.J. 1980. Ephebi Bouletae, and the Population of Athens. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 38 : 191-201.
- \_\_\_\_\_\_, 1984. Members Serving in the Athenian Boule and the Population of Athens Again. Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 57: 200-202.
- \_\_\_\_\_, 1988. *Thucydides. History II*. Warminster: Aris and Phillips.
- \_\_\_\_\_, 2014. A short history of ancient Greece. New York: I.B. Tauris.
- RIESBECK, D.J. 2016. The Unity of Aristotle's Theory of Constitutions. *Apeiron* 49.1: 93-125.
- ROBINSON, E.W. 1997. The first Democracies: Early Popular Government outside Athens. Stuttgart: Steiner.
- DE ROMILLY, J. 1959. Le classement des constitutions d'Hérodote à Aristote. *Revue des Études Grecques* 72 (fasc. 339-343) : 81-99.
- \_\_\_\_\_\_, 2002. La loi dans la pensée grecque : des origines à Aristote. Paris : Les Belles Lettres.
- Ross, D. 1964. Aristotle. London: Methuen.

- ROUX, S. 2011. Les conditions de la meilleure constitution, dans le livre VII des *Politiques*: Aristote critique de Platon. Dans: E. Bermon, V. Laurand et J. Terrel (dir.), *Politique d'Aristote: famille, régimes, éducation*. Pessac: Presses universitaires de Bordeaux, 139-154.
- Rowe, C. 2000. Aristotelian Constitutions. Dans: C. Rowe et M. Schofield (éd.), *The Cambridge History of Greek and Roman Political Thought*. Cambridge: Cambridge University Press, 366-389.
- Ruschenbusch, E. 1981. Epheben, Buleuten und die Bürgerzahl von Athen um 330 v. Chr. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 41 : 103-105.
- \_\_\_\_\_\_, 1984. Zum letzten Mahl: die Bürgerzahl Athens im 4. Jh. V. Chr. Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 54 : 253-269.
- \_\_\_\_\_\_, 1999. La démographie d'Athènes au IV<sup>e</sup> siècle av. J.C. Dans : M. Bel-LANCOURT-VALDHER et J.N. CORVISIER (éd.), *La démographie historique antique*. Arras : Artois Presses Université, 91-95.
- Sabine, G.H. 1980. *Ιστορία των πολιτικών θεωριών*, Trad. Μ. Κρίσπης. Athènes: Atlantis.
- Sallares, R. 1991. *The ecology of the ancient Greek world.* Ithaca, NY: Cornell University Press.
- Salmon, P. 1959. La population de la Grèce antique [Essai de démographie appliquée à l'Antiquité]. *Bulletin de l'Association Guillaume Budé : Lettres d'Humanité* 18 : 448-476.
- SEALEY, R. 1993. Demosthenes and His Times. A Study in Defeat. Oxford: Oxford University Press.
- SIMPSON, P.L.P. 1997. *The Politics of Aristotle*. Chapel Hill/London : The University of North Carolina Press.
- \_\_\_\_\_\_, 1998. A Philosophical Commentary on the Politics of Aristotle. Chapell Hill/London: The University of North Carolina Press.
- SINCLAIR, T.A. 1969. *Aristotle. The Politics*. Middlesex/Harmondsworth : Penguin Books.
- STRAUSS, B.S. 1986. Athens After the Peloponnesian War. Class, Faction and Policy 403-386 BC. New York: Routledge.
- \_\_\_\_\_\_, 1991. On Aristotle's Critique of Athenian Democracy. Dans: C. LORD et D.K. O'CONNOR (éd.), *Essays on the Foundations of Aristotelian Political Science*. Berkeley/Los Angeles/Oxford: University of California Press, 212-233.
- , 2013. The Classical Greek *Polis* and its Government. Dans: H. BECK (éd.), *A Companion to Ancient Greek Government*. Chichester, West Sussex: Wiley-Blackwell, 22-37.
- Swanson, J.A. 1997. Aristotle on How to Preserve a Regime: Maintaining Precedent, Privacy, and Peace through the Rule of Law. Dans: L.G. Ru-

- BIN (éd.), *Justice v. Law in Greek Political Thought*. Lanham, MD : Rowman & Littlefield, 153-182.
- Swanson, J.A. et Corbin, C.D. 2009. *Aristotle's Politics: A Reader's Guide*. Wiltshire: Cromwell Press.
- ΤΖΙΩΚΑ-ΕΥΑΓΓΕΛΟΥ, Π. 2005. Αριστοτέλης. Πολιτικά V & VI. Εισαγωγή, μετάφραση, σχόλια Π. Τζιώκα-Ευαγγέλου. Thessalonique : Zètros.
- Todd, S. 1998. The rhetoric of enmity in the Attic orators. Dans: P. Cartledge, P. Millett et S. von Reden (éd.), Kosmos. Essays in Order, Conflict and Community in Classical Athens. Cambridge: Cambridge University Press, 162-169.
- Τογλογμακος, Ι.Σ. 2003. Η δημοκρατική επιχειρηματολογία στα «Πολιτικά» του Αριστοτέλη. Dans: Δ.Ζ. Αναριοπογλος (éd.) et Γ. Αραμπατζης (dir.), Αριστοτέλης. Κοινωνική Φιλοσοφία Ηθική Πολιτική Φιλοσοφία Αισθητική Ρητορική. Είκοσι πέντε ομόκεντρες μελέτες. Αφιέρωμα στον J.P. Anton. Athènes: Papadèmas, 89-112.
- Tricot, J. 1970. Aristote. La Politique. Paris: Vrin.
- VILATTE, S. 1995. Espace et temps. La cité aristotélicienne de la Politique. Paris : Les Belles Lettres.
- von Leyden, W. 1985. Aristotle on Equality and Justice. His Political Argument. New York: Palgrave Macmillan.
- Wees, H.V. 2011. Demetrius and Draco: Athens Property Classes and Population In and Before 317 BC. *Journal of Hellenic Studies* 131: 95-114.
- Weil, R. 1960. *Aristote et l'histoire. Essai sur la « Politique »*. Paris : Librairie C. Klincksieck.
- WHITBY, M. 1998. The Grain Trade of Athens in the Fourth Century BC. Dans: H. Parkins et S. Smith (éd.), *Trade, Traders and the Ancient City*. London/New York: Routledge, 102-128.
- WILSON, J.L. 2011. Deliberation, Democracy, and the Rule of Reason in Aristotle's Politics. *American Political Science Review* 105.2: 259-274.
- Wolf, F. 2003. Aristote et la Politique. Dans : Jaulin, A., Gauthier-Muzellec, M.-H., Wolf, F. et Bodéüs, R., *La Philosophie d'Aristote*. Paris : Presses universitaires de France, 217-316.
- ΧΡΙΣΤΟΔΟΥΛΙΔΗ-ΜΑΖΑΡΑΚΗ, Α. 2009. Η αρχή του νόμου κατά τον Αριστοτέλη και σχετικές απόψεις της σύγχρονης πολιτικής θεωρίας. Philosophia. Yearbook of the Research Centre for Greek Philosophy at the Academy of Athens 39: 185-202.
- YACK, B. 1993. *The problems of a political animal: Community, justice, and conflict in Aristotelian political thought.* Berkeley/Los Angeles: University of California Press.

# Δημογραφία και Πολιτική στον Αριστοτέλη: από την πολυανθρωπία στην κριτική της ακραίας δημοκρατίας

### Γιάννης ΠΑΝΙΔΗΣ

### Περίληψη

TO 7º ΒΙΒΛΙΟ των Πολιτικῶν, όταν ο Αριστοτέλης πραγματεύεται Ζτο ζήτημα των δημογραφικών όρων συγκρότησης της *άριστης* πολιτείας, ασκεί έντονη κριτική στο φαινόμενο της πολυανθρωπίας λόγω των παρενεργειών που αυτό προκαλεί στην πολιτική λειτουργία μιας πόλης. Στην παρούσα εργασία επιχειρούμε να διερευνήσουμε εάν και σε ποιο βαθμό η ίδια η πραγματικότητα, τουλάχιστον έτσι όπως την παρατηρεί και την ερμηνεύει ο ίδιος ο φιλόσοφος, αποτελεί σύμμαχό του στην πολεμική του εναντίον της πολυανθρωπίας. Από την ανάλυσή μας προκύπτει ότι ο Σταγειρίτης θεμελιώνει εμπειρικά τη θέση του για τον παθογόνο χαρακτήρα της πολυανθρωπίας στο παράδειγμα των δημοκρατικών πόλεων της εποχής του και κυρίως της Αθήνας, της κατεξοχήν πολυάνθρωπης πόλης της ελληνικής Αρχαιότητας, η κοινωνικο-πολιτική ιστορία της οποίας έρχεται για εκείνον να επιβεβαιώσει ότι ο υπερπληθυσμός αποτελεί όντως ένα δημογραφικό φαινόμενο που πυροδοτεί την αύξηση της φτώχειας και κατ' επέκταση την κοινωνική πόλωση μεταξύ πλουσίων και φτωχών, λόγω της δυσανάλογης αριθμητικής αύξησης των τελευταίων, οδηγώντας έτσι αναπόφευκτα στην έξαρση της δημαγωγίας και στην εγκαθίδρυση της ακραίας δημοκρατίας.

